

*Date de dépôt : 28 janvier 2015*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Jean Romain, Charles Selleger, Pierre Conne, Jacques Jeannerat, Eric Bertinat, Nathalie Fontanet, Francis Walpen, Beatriz de Candolle, Mauro Poggia, Pierre Ronget, Mathilde Chaix, Christina Meissner, Vincent Maitre, Christo Ivanov, Bernhard Riedweg, Patrick Lussi, Stéphane Florey, Claude Aubert, Guy Mettan, Jean-François Girardet, Antoine Barde, Patrick Saudan pour une révision de l'application genevoise de l'ordonnance fédérale sur les certificats de maturité (ORM 95)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 29 août 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- l'excessive diversité des possibilités de profils de maturité à Genève;*
- le manque de colonne vertébrale culturelle que cette diversité induit;*
- la grande complexité de la fabrication de la grille horaire annuelle;*
- la lourdeur de l'organisation des périodes semestrielles d'examens;*
- les coûts administratif et scolaire d'une pareille complexité;*
- l'introduction de collèges de seconde zone par la mise en place de la maturité bilingue;*
- et vu que la continuité entre le nouveau cycle d'orientation et la filière gymnasiale doit être renforcée,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à réviser l'application genevoise de l'ORM 95 en l'organisant selon le principe des options liées;*
- à faire en sorte que les choix prioritaires des élèves en induisent obligatoirement d'autres dans le cadre de profils cohérents;*
- à permettre le passage d'un CO à sections vers un collège poursuivant sur le même type de structure;*
- à rendre plus lisibles les études gymnasiales pour les universités et les hautes écoles.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La motion 2104, déposée en septembre 2012, propose une révision de l'application genevoise de l'ordonnance fédérale sur les certificats de maturité (ORM 95, puis ses ajustements successifs).

A la même période, soit à la rentrée 2012, le directeur général de l'enseignement secondaire II – sur demande du chef du département de l'instruction publique, de la culture et du sport – avait chargé la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève de mener une réflexion sur la maturité gymnasiale. Il s'agissait, d'une part, de prendre en compte dès la rentrée 2014 l'arrivée des élèves issus du « nouveau Cycle d'orientation » (nCO) et, d'autre part, de viser à l'amélioration de la structure gymnasiale, sur le plan du taux de maintien, de la lisibilité et de la cohérence des profils, notamment. Ce mandat formel faisait suite à des réflexions déjà abordées par le DIP, notamment au sein de la commission de suivi de la maturité gymnasiale.

Ces travaux ont été menés en concertation avec les représentants des enseignants (l'Union du corps enseignant secondaire genevois – UCESG), une large consultation des maîtres du collège ayant été menée fin 2012. C'est sur la base de cette consultation que la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève a réfléchi, l'avancement des travaux étant régulièrement discuté au sein de la commission de suivi de la maturité gymnasiale, dont fait partie l'UCESG. Ces travaux ont abouti à un rapport<sup>1</sup>, daté de mars 2013, qui figure en annexe. Certains aspects de ce rapport seront explicités dans la réponse du Conseil d'Etat à la présente motion, réponse qui ne constitue toutefois pas une présentation exhaustive dudit rapport.

La motion 2104 s'inscrit donc dans le débat sur la maturité gymnasiale dans le canton de Genève. Elle propose une révision de l'application genevoise de l'ORM 95 en l'organisant selon le principe des options liées avec pour corollaire le fait que les choix prioritaires des élèves en induiraient obligatoirement d'autres dans le cadre de profils cohérents. Elle pose ainsi la question du cadre fédéral auxquelles les études gymnasiales – certes organisées de manière cantonale – doivent correspondre.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat va reprendre un par un les considérants, puis s'exprimera sur les invites, dont certaines ont déjà été prises en compte et ce indépendamment de la présente motion.

---

<sup>1</sup> Le rapport lui-même n'a toutefois pas été soumis à consultation.

Les député-e-s trouveront à l'annexe 1 le rapport de la conférence des directrices et directeurs sur le *Projet de réforme du Collège de Genève. Rentrée 2014-2015*. En pages 10 et 11 de ce rapport figurent les principales modifications proposées de la grille horaire.

Des éléments statistiques établis par le SRED (Service de recherche en éducation) et l'OFS (Office fédéral de la statistique) sur les *Parcours de formation des titulaires de maturité gymnasiale* sont présentés à l'annexe 2.

A toutes fins utiles, l'*Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) du 15 février 1995 (état le 1<sup>er</sup> janvier 2013)* peut être consultée sur le site Internet de la Confédération : <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950018/index.html>.

## A. Analyse des considérants

### 1. L'excessive diversité des profils de maturité à Genève

La diversité des profils de maturité a été voulue par le législateur fédéral, le certificat final devant impérativement comporter 13 disciplines dont 10 sont à choisir en discipline fondamentale, 1 en option spécifique, 1 en option complémentaire ainsi que le travail de maturité rédigé de manière autonome ou en groupe<sup>2</sup>.

Conformément à l'article 11 de l'ORM, le temps consacré à l'enseignement des disciplines de maturité doit être réparti en respectant des proportions fixées en pourcentages, tant pour les disciplines fondamentales entre elles et par domaines d'étude que pour leur articulation avec les options spécifiques et complémentaires.

La marge de manœuvre des cantons réside donc uniquement dans la possibilité de ne pas offrir certaines disciplines, ou de n'en proposer certaines qu'en option spécifique. L'article 9, alinéa 6, de l'ORM précise en effet que « le canton décide quels enseignements sont offerts dans le cadre de cet éventail de disciplines (disciplines fondamentales, options spécifiques et complémentaires) ».

Aussi le canton de Genève a-t-il choisi :

- de ne pas introduire l'enseignement du russe en option spécifique (alors que d'autres cantons, notamment Zurich, l'a fait);
- de ne pas offrir, dans la palette des options spécifiques, la psychologie/pédagogie/philosophie (alors que d'autres cantons ont choisi cette option, notamment ceux qui délivraient avant l'ORM 95 une maturité pédagogique cantonale);

---

<sup>2</sup> cf. ORM, article 9 – Disciplines de maturité.

- de n’offrir le grec qu’en option spécifique (alors que d’autres cantons l’offrent en option fondamentale);
- de faire figurer à la grille-horaire la philosophie en tant que 14<sup>e</sup> discipline (alors que d’autres cantons, notamment alémaniques, n’ont pas retenu cette possibilité).

En outre, et contrairement à Fribourg, Berne et Valais qui sont des cantons bilingues, Genève se doit d’offrir le choix entre l’allemand et l’italien<sup>3</sup>. Cette règle, qui prédomine dans bien d’autres formations générales ou professionnelles, a été initiée en son temps par le Conseiller fédéral tessinois Flavio Cotti qui en avait fait un rempart contre ce qu’il qualifiait alors de danger d’une guerre des langues.

En ce qui concerne plus globalement le modèle genevois, les combinaisons peuvent paraître certes nombreuses mais la réalité est toute autre. En effet, concrètement, il existe aujourd’hui à Genève 11 options spécifiques qui donnent la coloration majeure au profil des élèves : allemand, anglais, espagnol, italien, latin, grec, biologie-chimie, physique et applications des mathématiques, économie et droit, arts visuels, musique. Ce qui revient à 4 profils en langues vivantes, 2 en langues anciennes, 2 en sciences expérimentales, 1 en sciences économiques et droit, 1 dans le domaine des arts. Par comparaison, l’ancien système proposait 1 type de maturité en langues vivantes (moderne), 2 en langues anciennes (latine, classique), 1 en sciences expérimentales (scientifique), 1 en sciences économiques et droit (socio-économique), 2 en arts (artistique mention arts visuels ou musique), soit 7 types.

Contrairement à l’ancienne maturité où il n’y avait pratiquement aucun choix de discipline à l’intérieur d’un même type<sup>4</sup>, le collégien peut actuellement déterminer sa langue nationale (allemand ou italien) et sa troisième langue (allemand, italien, anglais ou latin), ses niveaux de mathématiques et de physique ainsi qu’opter pour un approfondissement supplémentaire dans une langue (l’élève suit alors le cours donné en option spécifique). Cette possibilité est largement choisie par les élèves ayant de la facilité : par exemple, il est fréquent de voir des élèves en langues anciennes

---

<sup>3</sup> cf. ORM, article 9 – Disciplines de maturité, alinéa 7. Dans la discipline fondamentale « deuxième langue nationale », un choix entre deux langues au moins est offert. Dans les cantons plurilingues, une deuxième langue du canton peut être déterminée comme « deuxième langue nationale ».

<sup>4</sup> A l’exception de la branche artistique où l’élève avait le choix entre arts visuels et musique.

prendre les niveaux avancés de mathématiques et physique et/ou un approfondissement en allemand ou en anglais<sup>5</sup>.

Enfin, en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, tous les élèves ont l'obligation de choisir une option complémentaire – donnée à raison de 2 heures hebdomadaires – permettant aux élèves soit de diversifier, soit de renforcer leur profil. Pour reprendre l'exemple cité plus haut, les élèves suivant une OS en langues anciennes peuvent choisir une OC en sciences expérimentales s'ils souhaitent faire ensuite des études de médecine ou dans une EPF ou, au contraire, en sciences humaines ou en art s'ils comptent plutôt se destiner à des études littéraires ou artistiques. Cette OC étant placée sur une plage horaire fixe de deux heures dans la semaine, le choix par les élèves de telle ou telle discipline n'a donc pas d'impact organisationnel ou horaire.

En outre, dans la mesure où, par exemple, une langue nationale peut être enseignée en discipline fondamentale 2 ou 3 et une langue vivante prise comme option spécifique ou d'approfondissement, alors que les cours sont identiques pour les élèves, le nombre de profils identifiés est nettement plus réduit que ce qu'il n'y paraît : on est à des années-lumière des 3'000 profils évoqués dans les débats qui sont des combinaisons potentielles !

De surcroît, l'ensemble des profils n'est pas offert dans chaque établissement.

## ***2. Le manque de colonne vertébrale culturelle que cette diversité induit***

Pour le Conseil d'Etat, ce qui précède montre à l'évidence que les 11 profils autour de l'OS constituent autant de colonnes vertébrales autour desquelles s'articulent des choix cohérents.

De plus, il faut rappeler que le législateur fédéral n'a pas souhaité assortir les choix des élèves, en termes de disciplines d'enseignement, à d'autres choix liés : tout au plus s'est-il limité à restreindre certains choix cumulés au sein des domaines d'études, afin de garantir un niveau équivalent d'aptitudes et de connaissances à l'issue des études gymnasiales<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Dans l'ancien système, certains élèves choisissaient de faire une double maturité en prenant une branche supplémentaire.

<sup>6</sup> cf. ORM, article 9 – Disciplines de maturité, alinéa 5. Une langue étudiée comme discipline fondamentale ne peut être choisie comme option spécifique. Il est également exclu que la même discipline soit choisie au titre d'option spécifique et option complémentaire. Le choix de la musique ou des arts visuels comme option spécifique exclut celui de la musique, des arts visuels ou du sport comme option complémentaire.

Aussi, toute velléité de forcer certaines combinaisons (par exemple choix d'une option complémentaire dans le même domaine d'étude que celui de l'option spécifique, lien entre le sujet du travail de maturité et les options spécifiques/complémentaires) irait à l'encontre de l'esprit même de l'ORM pour qui la notion de « formation générale et cohérente » peut se retrouver tant dans le renforcement que dans la diversification des profils.

Prenant néanmoins la mesure de la nécessité de renforcer la cohérence des parcours durant les quatre années de formation gymnasiale afin d'assurer une meilleure transition entre les degrés, la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève a élaboré – en respectant le cadre de l'ORM – un projet de réforme annexé au présent rapport et dont l'un des axes majeurs est l'introduction, à l'instar des autres cantons, de l'option spécifique dès la 1<sup>re</sup> année (et non en tant que pré-choix en 1<sup>re</sup> et choix définitif en 2<sup>e</sup>, comme c'est le cas actuellement).

Cette proposition de réforme permet d'ailleurs de répondre à l'une des invites de la motion, comme précisé ci-après, et a l'avantage également de rééquilibrer l'ensemble des dotations-horaire en 1<sup>re</sup> année afin de les rapprocher de celles des autres cantons, généralement plus chargées sur les quatre années de formation gymnasiale; en outre, elle offre l'avantage de soumettre les élèves aux mêmes normes de promotion de 1<sup>re</sup> en 2<sup>e</sup> que celles qui viennent par modification réglementaire d'être réajustées de 2<sup>e</sup> en 3<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> en 4<sup>e</sup> à la rentrée 2014 (total minimum de 16 dans certaines disciplines).

### ***3. La grande complexité de la fabrication de la grille horaire annuelle***

Cette complexité, maîtrisée depuis 1998 dans l'ensemble des établissements de formation gymnasiale, existait déjà auparavant dans les collèges qui connaissaient un système à options permettant d'approfondir certaines disciplines (Rousseau, Sismondi, De Staël). Elle n'est donc pas uniquement liée à l'application genevoise de l'ORM, mais aux contraintes en matière de locaux (notamment salles spécifiques de sciences, d'arts et d'éducation physique) qui impactent lourdement la confection des horaires.

Il est à noter que cette complexité se retrouve également dans d'autres filières de formations générale et professionnelle où des choix sont possibles. Ces formations fonctionnent selon un semi-système à options également (ECG, certaines filières d'arts ou du commerce de détail par exemple).

Complexité ne signifiant pas complication, de fait, toutes les rentrées scolaires au collège de Genève se sont déroulées sans accroc, les cours débutant le lundi après-midi ou le mardi matin de la première semaine, selon l'organisation propre à chaque établissement. Quant au principe de l'horaire

provisoire durant les 15 premiers jours, il ne date pas de la « nouvelle » maturité et existe dans les différents établissements du degré secondaire II afin de permettre d'éventuels ajustements, notamment dans l'affectation des salles de classe pour les différents cours. Cela n'a jamais empêché « d'organiser le travail sérieusement » comme cela est affirmé dans la motion.

#### ***4. La lourdeur de l'organisation des périodes semestrielles d'examen***

Si lourdeur il doit y avoir dans l'organisation des périodes semestrielles d'examen, celle-ci n'est pas à chercher dans l'organisation de la filière gymnasiale à Genève, mais dans une tradition de sessions d'épreuves trimestrielles puis semestrielles fortement ancrée au Collège de Genève.

Notre canton se distingue en effet de la plupart des autres cantons suisses par la mise à disposition pour l'évaluation de 4 semaines réparties pour moitié en décembre et pour moitié en fin d'année scolaire (3 pour la 1<sup>re</sup> année dont 1 au 1<sup>er</sup> semestre).

Ce choix cantonal, qui se démarque des formes d'évaluation continue qui prédominent dans l'enseignement obligatoire, est donc indépendant de l'ORM et pourrait parfaitement être changé.

#### ***5. Les coûts administratif et scolaire d'une pareille complexité***

Le système à options ne coûte pas plus cher que l'ancien système des filières, pour autant bien évidemment qu'une masse critique d'élèves soit atteinte. On l'estime à environ 700 élèves (masse critique atteinte dans tous les établissements, seul le collège de Candolle se trouvant légèrement en-dessous avec un peu plus de 650 élèves).

On peut même affirmer que le système à options est plus efficient et permet une gestion optimisée, puisqu'il est possible de « remplir » les cours au maximum de ce que chaque discipline permet par le jeu de la mobilité des collégiens, malgré la déperdition d'élèves d'une année à l'autre.

Le système d'options liées proposée par la motion reviendrait de fait à un système de sections (c'est-à-dire un système où les élèves sont presque toujours ensemble) et aurait deux conséquences :

- en fonction du nombre d'élèves et de leurs choix (OS et options liées), le risque de devoir ouvrir des cours à bas, voire très bas effectifs;
- en fonction de la mobilité des élèves d'une année à l'autre (échecs, redoublements, départs), les effectifs globaux baissent et – à moins de déplacer les élèves dans un autre établissement – le risque augmente d'avoir des cours à bas, voire très bas effectifs; le système de l'ancienne

maturité voyait d'ailleurs les effectifs de ses cours diminuer drastiquement au fil des années sans possibilité d'intervention pour que les coûts soient diminués.

De surcroît, le système proposé par la motion ressemble beaucoup à ce qui existait auparavant dans les collèges Rousseau, Sismondi et De Staël, avec un coût de fonctionnement alors plus élevé que celui des collèges « traditionnels ».

### ***6. L'introduction de collèges de seconde zone par la mise en place de la maturité mention bilingue***

Il existe deux types de maturité bilingue : par enseignement ou par séjours linguistiques et scolaires.

Tous les établissements du collège de Genève doivent maintenant offrir une possibilité de maturité mention bilingue : on ne peut donc parler de « collèges de seconde zone ».

Pour les élèves actuellement en 1<sup>re</sup> année, 5 établissements offrent une maturité mention bilingue par enseignement (Calvin, De Candolle et Madame De Staël pour l'allemand, André-Chavanne et Rousseau, pour l'anglais). Les 5 autres établissements (De Saussure, Emilie-Gourd, Claparède, Sismondi et Voltaire) offrent quant à eux la maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires, tant en anglais qu'en allemand (l'italien n'ayant pour l'instant pas rencontré le succès escompté).

Pour la rentrée scolaire 2015 et afin de répondre à la demande du bassin de recrutement de la rive gauche, il était prévu d'offrir également au Collège Claparède la maturité mention bilingue par enseignement en anglais.

Toutefois, il faut savoir que la maturité mention bilingue par enseignement engendre des coûts supplémentaires non négligeables liés aux effectifs d'élèves : création de deux filières différentes au sein d'une même école et déperdition d'élèves d'un degré à l'autre, surtout à l'issue de la 1<sup>re</sup> année (avec comme résultat de trop petits effectifs d'élèves dans certains cours).

Par conséquent et en lien avec les restrictions budgétaires votées par le parlement en décembre dernier, la maturité mention bilingue par enseignement prévue à Claparède en anglais ne sera pas ouverte à la rentrée 2015 et un resserrement sur moins d'établissements de la maturité mention bilingue par enseignement en allemand est prévu.

## ***7. La nécessité de renforcer la continuité entre le nouveau cycle d'orientation et la filière gymnasiale***

Les nouvelles normes d'admission du nCO vers le degré secondaire II avaient pour but de renforcer la continuité vers la filière gymnasiale. A cet égard, une analyse de la transition entre le nCO et la voie gymnasiale est d'ores et déjà prévue, dès lors que la première volée aura terminé en juin 2015 la 1<sup>re</sup> année du Collège.

Introduite par voie réglementaire par le Conseil d'Etat à la rentrée 2014, une modification des dispositions liées aux conditions d'obtention des promotions par dérogation ainsi qu'aux redoublements (limitant leur nombre à une possibilité pour chacune des deux situations dans les trois premiers degrés) va également non seulement dans le sens d'une continuité renforcée entre le 11<sup>e</sup> degré du nCO et l'orientation subséquente, mais vise également une amélioration de la qualité des études gymnasiales.

## **B. Réponse aux invites**

Par souci de cohérence et de logique, les réponses données aux différentes invites sont prises dans un ordre différent de celui de la motion.

### ***1. Permettre le passage d'un CO à sections vers un collège poursuivant sur le même type de structure***

Actuellement, seules les OS langues sont introduites dès la 1<sup>re</sup> année. Ainsi, certains élèves « essaient » une langue en 1<sup>re</sup> (c'est très souvent le cas pour l'espagnol) puis bifurquent vers une autre OS en 2<sup>e</sup> (généralement économie et droit ou biologie–chimie), alors que d'autres n'ont aucune OS en 1<sup>re</sup> et donc, de fait, un programme allégé.

Afin de renforcer la lisibilité et la cohérence des profils, le Conseil d'Etat propose de suivre le rapport précité du collège de Genève et d'introduire l'OS dès la 1<sup>re</sup> année.

Cela permettra aux élèves issus de la section LS (Littéraire – Scientifique) et regroupés selon leur profil (latin, langues vivantes ou sciences) d'être mieux impliqués dès la sortie du CO dans un vrai choix de formation entre cinq orientations désormais définies par leur OS : langues vivantes, langues anciennes, sciences expérimentales, sciences humaines et arts.

Cela permettra également de mieux équilibrer les dotations horaires en 1<sup>re</sup> année quels que soient les profils choisis et de soumettre les élèves à des conditions de promotion en 2<sup>e</sup> plus équitables<sup>7</sup>.

## **2. Faire en sorte que les choix prioritaires des élèves en induisent obligatoirement d'autres dans le cadre de profils cohérents**

Dans leurs commentaires, les motionnaires expliquent qu'il est nécessaire de « limiter le choix » et de « renforcer les profils en diminuant leur nombre possible ». Comme cela a été expliqué précédemment, le Conseil d'Etat estime qu'il est impératif de respecter la volonté du législateur fédéral. De surcroît, il trouverait dommageable de priver les élèves ayant de la facilité de la possibilité « d'en faire plus ». Enfin, pour reprendre l'une des propositions de la motion, il pense qu'obliger – par exemple – à prendre grec et latin pour le profil « langues anciennes » (on peut prendre l'un ou l'autre ou l'un et l'autre aujourd'hui) reviendrait à fragiliser encore plus les langues anciennes et diminuer drastiquement le nombre d'élèves intéressés par ce profil. Il est à noter d'ailleurs que le choix d'une langue ancienne demande comme prérequis d'avoir suivi le latin durant les trois années du CO.

Toutefois, pour ce qui est des langues, le Conseil d'Etat reconnaît que le système actuel pourrait être simplifié et gagner ainsi en cohérence.

En effet, ce ne sont pas moins de vingt combinaisons qui sont offertes aux élèves d'OS langues pour composer leur profil. La richesse de cette offre se trouverait parfaitement légitimée par un nombre important d'inscriptions des élèves en OS langues. Or, c'est l'inverse qui est observé : étant donné que toutes les langues – hormis l'espagnol et le grec – peuvent être étudiées en discipline fondamentale, nombreux sont les élèves enclins à élire un autre domaine que les langues pour leur OS. Par ailleurs, les cours d'OS langues sont entretenus par la possibilité faite aux élèves d'approfondir leur discipline fondamentale dès la 2<sup>e</sup> année (OA–option d'approfondissement d'une langue). Ainsi pour l'anglais, l'allemand et l'italien, en 2012-2013, on ne comptait en 2<sup>e</sup> année que 19% d'élèves en OS pour 81% en OA, 21% en OS en 3<sup>e</sup> pour 79% en OA et 28% en OS pour 72% en OA en 4<sup>e</sup>. De plus, lors des examens de maturité, on ne distingue pas toujours clairement la différence de niveau entre l'option spécifique et la discipline fondamentale (les élèves n'ayant

---

<sup>7</sup> Moyennant un examen d'admission en fin de 1<sup>ère</sup> année, les élèves garderaient toutefois la possibilité de changer d'OS, comme cela se produisait d'ailleurs parfois sous l'ancienne réglementation (par exemple en passant un examen d'italien à l'issue de la 1<sup>ère</sup> pour bifurquer de scientifique en moderne).

qu'une heure hebdomadaire par an de plus en OS ou OA par rapport à une discipline fondamentale en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, et deux heures en 4<sup>e</sup>).

Partant de ces constats, le Conseil d'Etat trouve judicieuse la proposition de la conférence des directrices et directeurs du Collège de Genève. Elle consiste en une refonte de l'offre des langues qui passe à la fois par un renforcement pour tous les élèves et une simplification de l'organisation : les cours de discipline fondamentale et d'option spécifique seraient alors mis en commun, la spécificité du profil langues résidant dorénavant dans l'étude d'une troisième langue vivante<sup>8</sup>. Un cours de littérature comparée de 2 heures, commun à toutes les langues, pourrait être ouvert en 4<sup>e</sup> pour tous les élèves d'OS langues de manière à rapprocher la dotation horaire de ce type d'OS des autres OS.

Dans les faits, cette proposition reviendrait à rajouter 1 heure en 1<sup>re</sup> année et 1 en 4<sup>e</sup> pour toutes les langues. Compte tenu de l'importance de maîtriser les langues nationales et étrangères aujourd'hui, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est nécessaire de renforcer l'enseignement des langues et ce d'autant plus que la dotation horaire des langues a diminué avec l'ORM 95 par rapport à l'ancienne réglementation<sup>9</sup>.

Le Conseil d'Etat est également d'avis que la suppression des niveaux de physique (discipline fondamentale) en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> (comme c'est déjà le cas actuellement en 3<sup>e</sup>) pourrait être envisagée. En effet, d'après les responsables concernés du CO, le travail qui y est effectué amène au même niveau de connaissances quelle que soit la section pré-gymnasiale dans laquelle se trouvent les élèves. Il n'y aurait donc plus de nécessité de différencier les niveaux au collège.

Enfin, il faut rappeler que le Conseil d'Etat a adopté par voie réglementaire en juin 2014 une modification, allant dans le sens d'un renforcement de la cohérence des profils des élèves par une meilleure prise en compte des disciplines qui constituent la colonne vertébrale de leurs études : l'introduction dans les conditions de promotion de 2<sup>e</sup> en 3<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> en 4<sup>e</sup> d'un total de 16,0 pour le français, la moyenne des langues 2 et 3, les

---

<sup>8</sup> Cette proposition mérite encore discussion avec les conférences des présidents de groupe d'allemand, d'anglais, d'espagnol et d'italien, dès lors que la problématique du CECR (Cadre Européen Commun de Référence pour les langues) avait passablement perturbé la réflexion : la décision au printemps 2014 d'abandonner toute certification de type CECR permettra de reprendre la question de manière plus sereine.

<sup>9</sup> Diminution d'une heure au moins sur les 4 ans, voire plus, selon les types de maturité.

mathématiques et l'option spécifique (condition qui n'existait pour l'instant que pour l'obtention de la maturité, soit en 4<sup>e</sup> année). Cette condition sera étendue au passage de 1<sup>re</sup> en 2<sup>e</sup> année dès lors que l'option spécifique débutera dès l'entrée au Collège.

### ***3. Réviser l'application genevoise de l'ORM 95 en l'organisant selon le principe des options liées***

Dans le respect de l'ORM, le modèle genevois n'impose aujourd'hui aucun choix lié, hormis l'obligation pour les élèves ayant choisi l'OS « physique et applications des mathématiques » de prendre un niveau avancé de mathématiques.

Certains cantons ont étendu cette contrainte aux élèves ayant choisi l'option « biologie-chimie », voire « économie et droit ». Cette solution – également évoquée à Genève lors de la mise en place en 1998 puis la révision en 2008 de l'ORM – n'a toutefois pas été retenue, les enseignant-e-s desdites options craignant une déperdition des effectifs dans ces options spécifiques. Le mandat donné à la conférence des directrices et directeurs proposait toutefois de lier le choix des options « biologie-chimie » et « économie et droit » à un cours spécifique de renforcement de l'outil mathématiques en 4<sup>e</sup> année, comme cela existait d'ailleurs dans la maturité économique de l'école de commerce (deux heures supplémentaires de statistiques en 4<sup>e</sup>). Cette proposition n'a pas été retenue dans le rapport, les enseignant-e-s des deux OS concernées ne la trouvant pas judicieuse. Toutefois, le Conseil d'Etat estime qu'elle est pertinente pour assurer un niveau d'exigence équivalent entre les différents profils.

Le cours de littérature comparée évoqué précédemment pour les OS langues participe d'ailleurs de la même réflexion.

### ***4. Rendre plus lisibles les études gymnasiales pour les universités et les hautes écoles***

Un tel postulat, si tant est qu'il soit pertinent, relèverait de la conférence des recteurs des hautes écoles suisses, cas échéant en concertation avec la commission suisse de maturité.

Or les récentes statistiques (cf. annexe 2) confirment la relative stabilité des parcours de formation universitaires des jeunes diplômés à Genève, avant et après la réforme de la maturité (sections vs options) et celle de l'université (le système de Bologne étant entré en vigueur quasi en même temps que la nouvelle ORM, il est difficile de mesurer l'impact de chacune des réformes).

De fait, il n'est pas possible d'affirmer que la « nouvelle » maturité préparerait moins bien les élèves à l'université que « l'ancienne ».

Toutefois, le Conseil d'Etat souligne que l'introduction de l'option spécifique en 1<sup>re</sup> année permettrait un renforcement des sciences pour les élèves ayant choisi une OS en sciences expérimentales, répondant ainsi à un souhait maintes fois exprimé par les hautes écoles suisses.

Le Grand Conseil a d'ailleurs eu l'occasion de débattre de la problématique de l'enseignement des sciences par le biais de la motion M 2081 et de la pétition P 1825. Ces deux objets demandaient un renforcement du nombre d'heures de sciences au cycle d'orientation. Or, pour répondre aux besoins de l'université, c'est en toute logique au niveau du collège et de la maturité gymnasiale qu'il faudrait plutôt agir. En introduisant toutes les OS dès la première année, on irait exactement dans ce sens, puisqu'actuellement, rappelons-le, seules les OS langues commencent en 1<sup>re</sup> année.

### **C. Conclusion**

Sans partager l'ensemble des considérants de la motion, le Conseil d'Etat estime néanmoins que des améliorations pourraient être apportées à l'application genevoise de l'ORM, notamment afin d'en rendre les divers parcours possibles plus lisibles et plus cohérents entre eux.

A cet effet, il estime que le projet de réforme proposé en mars 2013 par la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève va dans le sens souhaité, tout en respectant – et c'est fondamental pour le Conseil d'Etat – tant l'esprit que la lettre de l'ordonnance fédérale. C'est donc sur la base de ce rapport, moyennant quelques ajustements, qu'il faudrait mettre en application la réforme de la maturité gymnasiale.

Ainsi, parmi les mesures importantes préconisées par ce projet de réforme, l'introduction de l'option spécifique dès la 1<sup>re</sup> année permettrait de constituer cinq profils aisément identifiables, notamment pour les élèves du CO : langues vivantes, langues anciennes, sciences expérimentales, sciences humaines (économie et droit), arts. Cela permettrait également une meilleure cohérence entre les exigences demandées dans les différents profils, notamment en 1<sup>re</sup> année.

La réorganisation de l'enseignement des langues vivantes aurait l'avantage tout à la fois de renforcer les capacités linguistiques des collégiens et de supprimer le manque de lisibilité, voire la complexité, induite par le système actuel permettant d'étudier ces langues en discipline fondamentale, en option spécifique ou en approfondissement.

Ces deux éléments permettraient également de rapprocher les collégiens genevois de leurs camarades des autres cantons, ces derniers ayant généralement une grille horaire plus chargée.

Enfin, l'introduction de l'option spécifique en 1<sup>re</sup> année permettrait le renforcement de l'enseignement des sciences expérimentales pour les élèves choisissant ce profil et répondrait ainsi aux besoins des hautes écoles universitaires.

Le Conseil d'Etat rappelle également qu'il a déjà procédé à des modifications réglementaires entrées en vigueur à la dernière rentrée scolaire, modifications qui vont dans le sens souhaité par la motion.

Le Conseil d'Etat est d'avis que la mise en œuvre de la réforme de la maturité gymnasiale telle que proposée ici permettrait largement de répondre aux vœux des motionnaires, tout en gardant la richesse du système actuel et en respectant la législation fédérale.

Cette réforme correspond d'ailleurs à ce que le Conseil d'Etat avait énoncé dans son programme de législature : *« les exigences de la maturité gymnasiale devront être réformées et renforcées »*.

Le Conseil d'Etat rappelle néanmoins que, puisqu'il est nécessaire de renforcer certains enseignements, cette réforme aura un coût. Au moment du rapport, ce coût avait été estimé à près de 45 postes, répartis sur 4 ans, pour l'augmentation du nombre d'heures prévues à la grille horaire<sup>10</sup>. La mise en œuvre de cette réforme dépendra donc des moyens qui seront accordés à cet effet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP

#### Annexes :

- 1) *Rapport de la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève sur le projet de réforme du collège de Genève, mars 2013*
- 2) *Parcours de formation des titulaires de maturité gymnasiale (SRED-DIP), octobre 2014*

---

<sup>10</sup> Le projet de réforme prévoit aussi des coûts supplémentaires liés à la volonté d'améliorer le taux de maintien des élèves dans le système (une douzaine de postes).



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Enseignement secondaire II postobligatoire  
**Conférence des directrices et directeurs du Collège de Genève**

# Projet de réforme du Collège de Genève

Rentrée 2014-2015

# Table des matières

<b>I</b>	<b>Préambule</b> .....	3
<b>II</b>	<b>Modalités de travail</b>	
	1. Processus .....	4
	2. Synthèse des CPG, des groupes de travail et position du D12....	5
<b>III</b>	<b>Propositions de réforme</b>	
	1. Scénario langues .....	8
	2. Grilles horaires et coûts .....	10
	3. Maturité mention bilingue .....	12
	4. Normes de promotion .....	13
	5. Informatique/bureautique.....	13
<b>IV</b>	<b>Motion 2104</b> .....	14
<b>V</b>	<b>Annexes</b>	
	<i>Annexe 1</i> : Mandat de la réforme .....	18
	<i>Annexe 2</i> : Motion 2104 .....	21
	<i>Annexe 3</i> : Calendrier des opération.....	23
	<i>Annexe 4</i> : Synthèse des CPG .....	26
	<i>Annexe 5</i> : Point de situation au 8 février 2013 .....	39
	<i>Annexe 6</i> : GT sur l'organisation structurelle .....	42
	<i>Annexe 7</i> : GT sur le taux de maintien et soutien aux élèves .....	44
	<i>Annexe 8</i> : Répartition actuelle des OS .....	46
	<i>Annexe 9</i> : Grilles horaires détaillées.....	47
	<i>Annexe 10</i> : Coût de la réforme .....	64

## I. Préambule

La présente proposition de réforme émanant de la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève répond au mandat de réforme formulé par le directeur général de l'enseignement secondaire post-obligatoire sur ordre du chef du Département (*annexe 1*). Il s'agit, pour une part, de **prendre en compte l'arrivée**, en 2014, **des élèves issus du nCO**, et, d'autre part, de **viser à l'amélioration de la structure gymnasiale**, sur le plan du taux de maintien, de la lisibilité et de la cohérence des profils, notamment.

Par ailleurs, **les considérants de la motion parlementaire M2104** (Motion pour une révision de l'application genevoise de l'ordonnance fédérale sur les certificats de maturité ORRM95 déposée le 14 septembre 2012) doivent être pris en compte: ils **participent du débat sur la formation gymnasiale** dans le canton de Genève. (*annexe 2*).

## II. Modalités de travail

### 1. Processus

A réception du mandat, les membres de **la conférence des directrices et directeurs** du collège de Genève ont élaboré des **grilles horaires** pour chacune des options spécifiques. En novembre 2012, ces grilles ont été **présentées en conférence générale des maîtres** dans chaque établissement et un calendrier détaillé des opérations a été mis en place (*annexe 3*). Dès le mois de décembre 2012, une large **consultation des maîtres**, via les groupes de disciplines, a été menée sur les points du mandat et les détails de la mise en place de la réforme. Elle a donné lieu à une **synthèse générale** (*annexe 4*) que la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève juge importante : quoique menée dans un laps de temps réduit et en dépit de l'hétérogénéité des positions et de la diversité des intérêts, la consultation a permis de dégager des tendances fortes qui doivent être considérées pour la mise en place de la réforme.

A la suite de cette large consultation, un **remaniement des grilles** a été effectué afin de prendre en considération l'ensemble des remarques et suggestions émises par les conférences de président de groupe.

En accompagnement de ce processus, **la commission de suivi ORRM**, régulièrement réunie sur cet objet depuis septembre 2011, **a participé activement à l'élaboration du projet de réforme** du Collège de Genève en commentant, critiquant et amendant les propositions des directrices et directeurs du Collège de Genève. Dans ce cadre, une délégation de directeurs et de membres de l'UCESG se sont fréquemment réunis afin d'avancer ensemble dans le travail.

**La rencontre** du 8 février dernier **avec M. Charles Beer**, chef du Département lors de la réunion consultative ORRM, a donné lieu à de **nouveaux aménagements** concernant l'enseignement des langues. Cette partie du travail a été assurée par la conférence des directrices et des directeurs du collège de Genève, **sans que le temps ait pu être trouvé pour une consultation avec les partenaires** nommés ci-dessus.

Enfin, **deux groupes de travail** ont été mis sur pied afin de réfléchir sur deux points précis du mandat : **taux de maintien et organisation structurelle**. La réflexion sur ces sujets n'est pas encore complètement aboutie mais un rapport intermédiaire se trouve en annexe et amène déjà des pistes de travail pour la suite du processus.

## 2. Synthèse des CPG, des groupes de travail et position du D12 sur les points du mandat

### a) Conditions d'admission dans la voie de formation gymnasiale

La commission d'admission CO-PO a statué sur les normes à atteindre pour intégrer la filière gymnasiale. Les conditions d'admission ont été établies par cette commission et intégrées dans les différentes réglementations (RCO et RES).

La conclusion de la consultation des CPG sur cette question rejoint celle des directrices et directeurs du Collège de Genève : **il est important** pour l'amélioration du taux de maintien dans la filière gymnasiale et le sérieux de l'engagement des élèves dans leurs études dès la 1<sup>re</sup> année de formation **que les conditions d'admission soient renforcées par rapport à la situation actuelle**. Les décisions prises par la commission d'admission CO-PO vont dans ce sens.

### b) Introduction de l'OS en 1<sup>re</sup>

Les CPG sont partagées sur l'introduction de l'OS en 1<sup>re</sup> année et le sondage laisse même apparaître une majorité de groupes de discipline considérant ce point comme la dernière des priorités (*annexe 4 point b*). Les arguments majeurs allant à l'encontre de cette introduction invoquent la question du choix en connaissance de cause, la possibilité de changement d'orientation en fin de première année et une possible baisse du taux de maintien par l'augmentation des exigences.

Il est toutefois possible de prévenir ces risques, énoncés à juste titre, par une introduction mesurée des OS en 1<sup>re</sup> année. En effet, **pour assurer la continuité avec le nCO** et impliquer les nouveaux élèves dans un vrai choix de formation, **l'OS doit commencer en 1<sup>re</sup> année** pour l'ensemble des disciplines. Ce choix permettra d'équilibrer les dotations horaires en 1<sup>re</sup> année et de soumettre les élèves aux mêmes normes de promotion. Néanmoins, pour ne pas exclure une réorientation au terme de la 1<sup>re</sup> année, un concept d'OS comprenant une partie des cours d'OS en tronc commun avec les DF est retenu. L'élève aura donc toujours la possibilité, moyennant un examen d'admission en fin de 1<sup>re</sup> année, de changer d'OS pour l'entrée en 2<sup>e</sup> année. De manière générale, la dotation horaire des élèves se trouve augmentée et les différents profils mieux équilibrés.

### c) Création de profils cohérents et choix liés

Les réponses des maîtres au sondage montrent qu'une expression comme celle de "profils cohérents" ne peut que faire l'unanimité. Pourtant, les maîtres se montrent très réticents quant à l'idée qu'un surcroît de cohérence devrait passer par l'instauration de choix liés.

La conférence des directrices et directeurs considère que, pour assurer la cohérence des profils, **l'exigence de MA2 pour l'OS PM doit être maintenue. Il n'y a, par contre, pas lieu d'instaurer**

**d'autres choix contraignants, l'ORRM garantissant par elle-même la cohérence** et la qualité des profils dans la formulation de son article 5 et par le choix d'une organisation en disciplines fondamentales, options spécifiques et options complémentaires. De plus, étant donné que l'accès à toutes les facultés de l'université et aux écoles polytechniques doit être maintenu pour l'ensemble des élèves, il n'y a pas lieu d'ajouter des contraintes qui priveraient certains élèves de la possibilité d'enrichir leur profil.

#### d) Renforcement du groupe classe

La majorité des maîtres ne fait pas du renforcement du groupe classe une priorité de la réforme. En effet, **le groupe classe** tel qu'il existait dans l'ancienne maturité **est** par définition **exclu d'un système à options**. Pourtant, une relative homogénéité des élèves dans les cours, surtout pour les élèves les plus jeunes, est de nature à renforcer leur encadrement et, par conséquent, à améliorer le taux de maintien. On peut constater que plusieurs établissements pratiquent actuellement **le regroupement d'élèves dans certaines disciplines** lorsque cela **est possible**. Cette pratique pourrait éventuellement être étendue à l'ensemble des établissements.

#### e) Amélioration du taux de maintien dans la filière

La nécessité d'un taux de maintien élevé dans la filière est une priorité pour l'ensemble des partenaires. Le groupe de travail qui s'est penché sur la question met en évidence le besoin de **repenser** la formation et **le rôle du responsable de groupe** et de **généraliser l'offre sur les méthodes de travail** (annexe 7). Ce rôle doit être valorisé car il permet à la fois un suivi individualisé de l'élève, une aide dans la réorientation et un contact privilégié avec les différents partenaires. D'autres pistes ont été explorées comme les formes de **soutien**, le parrainage d'élèves ainsi que la lourdeur des sessions d'épreuves et leurs poids.

Un autre axe favorisant l'amélioration du taux de maintien peut passer par un **renforcement des exigences** (16 de total dès la 1<sup>re</sup> année) comme c'est le cas dans d'autres cantons. Pour ce faire, il s'agira donc intégrer progressivement, dès la rentrée 2014, les normes de promotion proposées au point III.4.

#### f) Regroupements d'options par rive ou par région

Le groupe de travail ad hoc a mis en évidence **qu'une relative régionalisation est déjà en place** (annexe 6). En effet, certaines OS comme le grec, le latin et physique et applications des mathématiques sont en alternance dans les collèges par région (annexe 8).

La rationalisation des offres en fonction des effectifs d'élèves, des distances à parcourir en prenant en compte les rives et les régions a ses limites et, quels que soient les types de regroupement et les raisons, **il faut éviter la création de collèges dits de "seconde zone"** c'est-à-dire des collèges n'offrant pas de profils particuliers et recrutant dans des bassins socioculturels peu favorisés.

Pour ce qui concerne l'offre actuelle des maturités mention bilingue, elle a fait l'objet d'une analyse au niveau de la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève et peut être en partie réajustée (*voir point III.3*).

### III. Proposition de réforme

#### 1. Scénario langues

L'analyse de l'offre en matière de langues au collège de Genève laisse apparaître un nombre important de combinaisons. En effet, ce ne sont pas moins de **vingt combinaisons qui sont offertes aux élèves d'OS langues** pour composer leur profil.

La richesse de cette offre se trouverait parfaitement légitimée par un nombre important d'inscriptions des élèves en OS langues. Or, c'est l'inverse qui peut être observé : étant donné que toutes les langues, hormis l'espagnol et le grec, peuvent être étudiées en DF, **nombreux sont les élèves enclins à élire un autre domaine que les langues pour leur OS**. Par ailleurs, **les cours d'OS langues sont entretenus par l'offre faite aux élèves d'étudier leur DF langues en OA**.

	Comparaison effectifs langues OS et OA								
	2 <sup>e</sup>			3 <sup>e</sup>			4 <sup>e</sup>		
	OS	OA	Total	OS	OA	Total	OS	OA	Total
Allemand	5	130	135	6	83	89	7	69	76
Italien	53	20	73	35	6	41	41	21	62
Anglais	88	478	566	82	361	443	81	250	331
Espagnol	352	0	352	327	0	327	256	0	256
<b>Total (sans ES)</b>	<b>146</b>	<b>628</b>	<b>774</b>	<b>123</b>	<b>450</b>	<b>573</b>	<b>129</b>	<b>340</b>	<b>469</b>
	<b>19%</b>	<b>81%</b>		<b>21%</b>	<b>79%</b>		<b>28%</b>	<b>72%</b>	

CHORM 2012-2013

On relèvera en outre que **la distinction entre la DF et l'OS en langues n'est pas toujours aisée à établir**. Elle tient pour l'essentiel au fait que les élèves du cours d'OS sont souvent plus motivés pour l'apprentissage des langues et que le nombre d'heures supérieur permet des activités d'un niveau plus élevé. Les examens d'admission et les examens de maturité n'attestent toutefois pas toujours clairement de la différence de niveau.

La conférence des directrices et directeurs considère que ce sont **les compétences en langues de tous les élèves qui doivent être renforcées**, notamment dans la perspective de l'introduction raisonnée du CECR au collège de Genève.

La conférence voit dans ce double constat la possibilité d'une refonte de l'offre langues qui passe à la fois par un **renforcement pour tous les élèves** et par une **simplification de l'organisation**: les cours de DF et d'OS sont mis en commun, la spécificité du profil langues résidant dans l'étude d'une troisième langue vivante. Un cours de littérature comparée de deux heures commun à toutes les langues pourrait être ouvert en 4<sup>e</sup> année pour les élèves d'OS de manière à rapprocher la dotation horaire des OS langues des autres OS (*voir III. 2. a.*).

Le règlement de l'ORRM ne proscrit pas une telle formule. Le plan d'études faitier, quant à lui, ne donne au reste aucune indication, ni sur le nombre d'heures en langues des DF et des OS, ni sur la différenciation des contenus.

## 2. Grilles horaires et coûts

### a. Grilles horaires (annexe 9)

Les grilles horaires sont présentées dans leur intégralité en annexe: on peut s'y reporter pour les détails concernant chacun des profils. Afin de faciliter la lecture et de donner une vision synoptique des modifications essentielles envisagées pour la réforme, on se référera aux tableaux ci-dessous. Ils donnent à voir les modifications par rapport au système actuel ainsi que les arguments qui justifient les changements.

#### Les disciplines fondamentales

		Dotation actuelle				Dotation réforme				Différence				Argumentaire
		1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	
		Disciplines fondamentales	Français	5.5	4	4	4	5.5	5.5	4	4	0	1.5	
Diction	0.5		0	0	0	0.5	0.5	0	0	0	0.5	0	0	Ajout d'une demi-heure en demi-groupe en 2 <sup>e</sup> année afin de renforcer les compétences à l'oral dans la langue première.
Mathématiques 1	4		4	4	4	4	5	4	5	0	1	0	1	Ajout d'une heure en 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années afin de renforcer les compétences mathématiques pour l'ensemble des élèves et leur permettre de changer de niveau en fin de 2 <sup>e</sup> année sans accumuler du retard par rapport au niveau supérieur.
Mathématiques 2	4		4	6	6	4	5	6	6	0	1	0	0	Ajout d'une heure en 2 <sup>e</sup> année afin de renforcer les compétences mathématiques pour l'ensemble des élèves.
Langues vivantes	3		3	3	3	4	3	3	4	1	0	0	1	Ajout d'une heure à l'ensemble des langues vivantes en 1 <sup>re</sup> année afin de combler certaines lacunes accumulées et également en 4 <sup>e</sup> année pour consolider la préparation pour la certification CECR.
Physique	1		2	2	0	1	2	2	0	0	0	0	0	Suppression des niveaux de physique afin de limiter le choix des élèves et en lien avec la suite du parcours et la perte du niveau en 3 <sup>e</sup> année.

## Les options spécifiques

		Dotation actuelle				Dotation réforme				Différence				Argumentaire (introduction de l'OS en 1 <sup>re</sup> année pour prendre en compte les filières du nCO)	
		1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>		
Options spécifiques	LV	3	4	4	5	4	3	3	6	1	-1	-1	1	Ajout d'une heure en 1 <sup>re</sup> année afin d'avoir un tronc commun avec la DF et de récupérer la 13 <sup>e</sup> heure de langue. De plus, une heure est ajoutée en 4 <sup>e</sup> année afin de différencier la DF et l'OS par un cours de littérature comparée.	
	LV (ES)	3	4	4	5	4	3	3	5	1	-1	-1	0		
	BC	BI	0	3	3	4	2	3	4	4	2	0	1	0	Ajout de deux heures en 1 <sup>re</sup> année pour débiter l'OS BC et maintenir une progression sur les quatre ans.
		CH	0	2	3	3	2	3	3	3	0	1	0	0	Tronc commun en 1 <sup>re</sup> année avec la DF. Ajout d'une heure en 2 <sup>e</sup> année pour maintenir une progression sur les quatre ans.
	ED	EC	0	2	3	4	2	2	2	4	1	0	-1	0	Ajout d'une heure en 1 <sup>re</sup> année pour débiter l'OS ED. Suppression d'une heure en 3 <sup>e</sup> année car trop dotée.
		DR	0	2	2	4	2	2	2	4	1	0	0	0	Ajout d'une heure en 1 <sup>re</sup> année pour débiter l'OS ED.
	AV	AP	0	4	5	6	2	4	5	6	0	0	0	0	Tronc commun en 1 <sup>re</sup> année avec la DF.
		HA	0	2	2	2	2	2	2	2	1	0	0	0	Ajout d'une heure pour débiter l'OS en 1 <sup>re</sup> année.
	PM	PY	0	4	4	4	4	4	4	4	2	0	0	0	Ajout de deux heures en 1 <sup>re</sup> année pour débiter l'OS PM.
		AM	0	0	2	2	0	0	2	2	0	0	0	0	Pas de modification.
	GR		4	4	6	6	4	4	6	6	0	0	0	0	Pas de modification.
	MU	MU	0	5	5	5	4	5	5	5	2	0	0	0	Ajout de deux heures en 1 <sup>re</sup> année pour débiter l'OS MU. Les deux heures restantes sont en tronc commun avec la DF.
		INSTR	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	Pas de modification.
	LA		3	4	4	5	4	3	3	6	1	-1	-1	1	Ajout d'une heure en 1 <sup>re</sup> année afin d'avoir un tronc commun avec la DF.

## b. Coûts élèves (annexe 10)

En se basant sur les effectifs et les postes de l'année scolaire 2011-2012 ainsi que sur les différenciations horaires entre le collège actuel et le collège réformé, **l'introduction d'un nouveau collège de Genève représenterait une augmentation générale de 6.82%** par rapport à la situation actuelle. Il faut donc prévoir environ **42.7 postes supplémentaires** pour l'ensemble du cursus gymnasial.

### c. Coûts d'amélioration du taux de maintien

L'amélioration du taux de maintien passe par le renforcement du taux d'encadrement et des mesures de soutien offertes aux élèves (voir II. 2. e). Aussi, les projections de coût sur les mesures à mettre en place sont les suivantes:

	Situation actuelle				Situation suite à la réforme				Coût supplémentaire
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	
Maîtrise de groupe	86.75				119	46			78.25
Appuis/dépannage	63				120				57
Méthode de travail	11				50				39
Demi-groupe	119				238	46			165
Heures corrections FR		234				188			-46
Décharge SH	75.75				75.75				0
Total en heures								293.25	
<b>Total en postes</b>								<b>11.97</b>	

Ces coûts supplémentaires doivent être intégrés dans les conditions cadres d'enseignement. En effet, il est important que l'ensemble des établissements puisse offrir les prestations nécessaires dans le suivi, l'encadrement et le soutien aux élèves.

### 3. Maturité mention bilingue (MBE et MBS)

Les discussions de la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève laissent entrevoir toute la **difficulté de remettre en question les établissements accueillant les maturités mention bilingue par enseignement** (MBE): il y va de la tradition établie, de la dynamique des établissements, dont la plupart ont été pionniers dans la mise en place. S'ajoute à ce constat le fait que le recrutement des MBE AN, notamment, se fait pour l'essentiel dans le bassin d'origine et il semble que dans ce cas ce soit l'offre qui crée la demande. Le cas est un peu différent pour l'allemand, où les élèves de la maturité bilingue AL à Candolle par exemple proviennent pour moitié de bassins de recrutement autres que le sien. La piste de travail actuelle consiste à étudier **l'ouverture d'une MBE AN sur la rive gauche**.

Le constat concernant la maturité mention bilingue par séjours (MBS) laisse apparaître une inégalité en termes d'horaires pour les élèves inscrits dans ce modèle et à terme préjudiciable pour ce dernier: le modèle étant conçu sans discrimination pour tous les établissements, les élèves, à partir de la 3<sup>e</sup> année, sont contraints de réserver leur mercredi après-midi aux cours de sciences humaines puisqu'il n'est pas possible de coordonner les horaires de dix établissements pour réserver une plage commune sur les plages horaire habituelles. Une solution, confortée par l'idée que les élèves en MBS sont en effet très peu nombreux dans les établissements en MBE, consisterait à **n'offrir la maturité par séjours que dans les établissements qui ne proposent pas la maturité bilingue par enseignement**.

#### 4. Normes de promotion

A l'occasion de la réforme partielle RRM, le chef du Département a accepté d'introduire l'exigence du **total de 16** pour l'obtention de la maturité: les projections de la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève montraient en effet que le passage de 9 à 14 notes de maturité favoriserait l'impasse sur des disciplines clés. Cette introduction a eu des effets positifs dans la mobilisation des élèves et la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève est d'avis qu'il convient de la **généraliser aux autres degrés** pour contribuer à l'amélioration du taux de maintien.

Ce total de 16 devrait toutefois connaître une correction: limitée actuellement au FR, MA, OS et L2, elle devrait désormais comprendre également la L3, qui se trouverait combinée avec la L2: FR, MA, OS, L2/L3.

Passage de 1 <sup>re</sup> en 2 <sup>e</sup> année	Passage de 2 <sup>e</sup> en 3 <sup>e</sup> année	Passage de 3 <sup>e</sup> en 4 <sup>e</sup> année	Obtention de la maturité
Moyenne générale égale ou supérieure à 4,0;			Moyenne générale égale ou supérieur à 4,0;
Pas plus de 3 notes insuffisantes;			Pas plus de 4 notes insuffisantes;
Somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes ne dépasse pas 1,0;			Le double de la somme de tous les écarts vers le bas par rapport à la note 4,0 n'est pas supérieur à la somme simple de tous les écarts vers le haut par rapport à cette même note ;
<b>Total minimal de 16 pour le français, les mathématiques, l'OS et la moyenne des langues 2 et 3.</b>			Total minimal de 16 pour le français, les mathématiques, l'OS et la moyenne des langues 2 et 3.

#### 5. Informatique/ bureautique

L'heure d'informatique au programme de 1<sup>re</sup> année a disparu depuis longtemps du programme des élèves. **Le plan d'études de l'ORRM** est pourtant explicite sur ce point: tous les élèves doivent être initiés à une **connaissance élémentaire** ainsi qu'à une **utilisation raisonnable des outils informatiques** (cf *Compétences concernant les méthodes de travail, l'accès aux savoirs et les technologies de l'information*, p. 24 du Plan d'études). L'analyse des compétences des élèves laisse apparaître une très grande disparité entre eux qui, à terme, devrait être corrigée par le travail effectuée en amont au CO. La proposition est faite de généraliser un dispositif, déjà mis en place dans un établissement, qui consiste en un **test de compétences pour tous les élèves de 2<sup>e</sup>**, assorti de quelques **modules d'études obligatoires** pour ceux qui s'y seraient révélés insuffisants.

#### IV. Motion 2104

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève a été invité par le Grand Conseil à réviser l'application genevoise de l'ORRM. Les considérants doivent être lus en regard des modifications prévues par le projet de réforme:

##### Considérants

L'excessive diversité des possibilités de profils de maturité à Genève;

Le manque de colonne vertébrale culturelle que cette diversité induit;

##### Remarques en lien avec la réforme

**Le considérant repose sur des prémices imprécises:** ce ne sont pas plus de 3000 possibilités de **profils**, mais des possibilités de **combinaisons** qui sont offertes par la maturité. Loin d'être un artifice lexical, cette distinction permet de comprendre que **les profils sont, eux, assurés par le choix de l'OS** ainsi que par l'ensemble des disciplines fondamentales imposées.

Ce qui distingue les profils d'études entre eux réside bien dans le choix de l'OS et non pas dans la combinatoire possible: qu'un élève choisisse l'allemand, l'italien, l'anglais ou l'espagnol comme OS n'infléchit pas significativement le type d'études qu'il effectue et n'exemplifie pas l'accusation de "manque de colonne vertébrale que cette diversité culturelle induit". **La colonne vertébrale est assurée par le fait que les élèves ont de nombreuses disciplines fondamentales imposées** et que celles qui demeurent à choix (langues, maths 1 ou 2, physique 1 ou 2) n'occasionnent pas d'incohérence dans la formation.

Mais il est évident que le système genevois, en tous points conforme à la réglementation ORRM, offre un choix de combinaisons important. Genève offre toutes les OS hormis le russe et PPP (philosophie, psychologie, pédagogie). Le fait qu'une langue puisse être étudiée en OS **ou** en DF (AN, AL, IT, LA) multiplie considérablement le nombre des combinaisons :

Nombre de combinaisons possibles des choix Situation actuelle									
OS	Avec choix L2 et L3	MA 1-2	Total	PY 1-2	Total	AV ou MU	Total	OC	Total
LANGUES	20	2	40	2	80	2	160	12	1920
EC-DR	5	2	10	2	20	2	40	11	440
BI-CH	5	2	10	2	20	2	40	10	400
PM	5	1	5	2	10	2	20	9	180
AV	5	2	10	2	20	1	20	11	220
MU	5	2	10	2	20	1	20	11	220
TOTAL	45		85		170		300		3380

Considérer les OC comme un choix entre les douze disciplines n'a toutefois pas de sens: tous les élèves doivent choisir une OC dont la portée n'a pas l'impact des choix de DF ou d'OS. Cette OC est placée sur une plage horaire de deux heures dans la semaine, pour les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année. Le choix par les élèves de telle ou telle discipline n'a donc pas d'impact organisationnel ou horaire. Par ailleurs, le projet de réforme diminuera le nombre des combinaisons en supprimant les niveaux de physique et rationalisera l'offre en langues:

Nombre de combinaisons possibles des choix Situation après réforme							
OS	Avec choix L2 et L3	MA 1-2	Total	AV ou MU	Total	OC	Total
LANGUES	14	2	28	2	56	1	56
EC-DR	5	2	10	2	20	1	20
BI-CH	5	2	10	2	20	1	20
PM	5	1	5	2	10	1	10
AV	5	2	10	1	10	1	10
MU	5	2	10	1	10	1	10
TOTAL	39		73		126		126

La grande complexité de la fabrication de la grille horaire annuelle;

**Le système à options** induit en effet une plus grande complexité dans l'organisation. Sans les **outils informatiques**, ce système serait impensable. **Grâce à eux, le système donne satisfaction**: il est faux, comme l'affirme le texte de la motion, de prétendre que le travail de la semaine de la rentrée ne peut pas être sérieusement organisé parce que maîtres et élèves reçoivent un horaire provisoire: **chaque élève et chaque maître**, dans chacun des établissements, **a bien son horaire avant la rentrée**. Les corrections éventuelles sont rares et n'entravent le travail en aucune manière.

La lourdeur de l'organisation des périodes semestrielles d'examens;

**Les horaires d'examens** ont toujours constitué un **travail sensible dans le système genevois** puisqu'il s'agit, pour une période limitée, de concevoir un nouvel horaire. Le système à options a bien entendu rendu plus complexe cette organisation. La difficulté principale tient pour une grande partie aux vœux des maîtres qui souhaitent des collaborations particulières avec des collègues identifiés pour les examens oraux ou à des desiderata concernant les disponibilités personnelles des maîtres pendant une période où chacun, dans les faits, se doit d'être disponible à tout instant.

**Des règles de fonctionnement plus simples** concernant la satisfaction des désirs personnels et la compréhension de chacun dans l'organisation collective **allègent** considérablement la **"lourdeur" dénoncée**.

Les coûts administratif et scolaire d'une telle complexité;

**Le collège à options ne coûte pas plus cher** que le collège par filière **comme le montre l'évolution des chèques annuels** accordés aux établissements. **L'inverse est vrai** puisque **le découpage par options permet** la reconstitution des listes d'élèves par cours à chaque degré: il est facile aujourd'hui **de constituer des cours de 24 élèves jusqu'en 4<sup>e</sup> année**, et ce, malgré la diminution des effectifs d'une année à l'autre. Le système de l'ancienne maturité, au contraire, voyait les effectifs de ses cours diminuer

drastiquement au fil des années sans possibilité d'intervention pour que les coûts soient diminués.

L'introduction de collège de seconde zone par la mise en place de la maturité bilingue;

**La qualification de collège "de seconde zone" n'est pas aisée à définir:** les collèges n'offrant pas la MBE ne se sentent pas nécessairement des collèges de seconde zone, même s'il est vrai que certains établissements se sont sentis revalorisés par l'introduction de la bilingue par enseignement sous leur toit. Si Calvin et Candolle sont, dans la représentation des parents d'élèves, souvent identifiés comme des collèges de "première zone", c'est bien plus en raison de leur histoire que par la présence de la bilingue AL, même si ces classes sont un peu considérées comme des filières d'élite parce qu'elles accueillent de bons élèves.

**Le caractère socioculturel du bassin de recrutement a,** lui, sans doute beaucoup plus **à faire avec l'imagerie** de collèges de première et de seconde zone.

Aujourd'hui **les deux modèles bilingue permettent** peu à peu **d'effacer les différences** de représentation entre les établissements. Un travail de démarchage sérieux et **un soutien plus solide des autorités** pour les partenariats avec des établissements d'autres pays **permettra d'abaisser les coûts de la MBS** et inférera une démocratisation plus marquée encore de chacun des établissements.

La continuité entre le nouveau Cycle d'orientation et la filière gymnasiale doit être renforcée.

**Le présent rapport témoigne de ce souci partagé avec les dépositaires de la motion.**

## Annexe 1

### Mandat de réforme du Collège: note d'information à l'intention des enseignants de l'ensemble des établissements du Collège de Genève (rentrée 2012)

#### Préambule

Dans la perspective de l'accueil à la rentrée 2014 des élèves formés au "nouveau Cycle d'orientation" (nCO), chaque centre de concertation est amené à réfléchir à sa structure et à son évolution.

Sur mandat du directeur général de l'enseignement secondaire postobligatoire, le centre de concertation du Collège de Genève, soit la conférence des directrices et directeurs (D12), est chargé de mener une réflexion et d'avancer des propositions relatives:

- aux conditions d'admission 'dans la voie de formation gymnasiale,
- à l'introduction de l'option spécifique en 1re année et à la création de profils cohérents,
- au renforcement du groupe classe,
- à l'amélioration du taux de maintien dans la filière,
- à l'éventualité de regroupements d'options par rive ou par région.

Les travaux concernant le collège sont menés par le D12, en concertation avec les représentants des enseignants. L'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG) délègue en effet quatre de ses membres dans la *Commission de travail consultative Maturité gymnasiale*. Celle-ci réunit également le directeur général et la directrice du service enseignement et formation de la DGPO, le président du D12, deux directrices du Collège, une personne représentant le SRED et une autre la DGCO. Elle a siégé à cinq reprises durant l'année 2011-2012.

On trouvera ici une synthèse de l'état de la réflexion et de l'avancement du projet.

#### 1. Transition entre le nCO et la voie de formation gymnasiale

Considérant la nécessité d'une cohérence des parcours des élèves entre les sections/profils au nCO et l'entrée au Collège, ainsi que la volonté du chef du Département de mieux identifier les profils, il apparaît que

le Collège est concerné principalement par la section LS, avec ses trois profils L, LV et S\*; le Collège doit rendre plus lisible la continuité entre les profils de la section LS du nCO et la suite du cursus de l'élève; pour ce faire, les options spécifiques sont regroupées dans 5 profils clairement identifiables:

- OS langues vivantes (= OS AL, OS AN, OS IT, OS ES)
- OS langues anciennes (= OS LA, OS GR)
- OS sciences expérimentales (= OS PM, OS BC)
- OS sciences humaines (= OS ED)
- OS arts (= OS AV, OS MU).

\* LS = littéraire-scientifique – L = latin, LV = langues vivantes, S = sciences 1 voir le site internet [www.ge.ch/cycle\\_orientation/](http://www.ge.ch/cycle_orientation/)

#### 2. Introduction de l'option spécifique en 1re année et cursus des élèves

L'introduction de l'OS en 1re année vise à mieux profiler tout de suite les élèves, en continuité avec le neO, qui a instauré des sections dès le 10<sup>e</sup> degré (ancienne B"), et à renforcer l'OS.

Le choix d'une OS langues impliquerait une option de renforcement: une 2<sup>e</sup> langue en option spécifique supplémentaire (OSsup) durant tout le cursus, si ce schéma est validé à l'issue des consultations et des arbitrages.

La 1re année serait organisée selon les aménagements suivants:

OS (dénomination) :	Cours spécifiques en 1re dotation horaire:
<b>Langues vivantes</b>	<b>AL</b> 4h + autre langue en OSsup <b>AN</b> 4h + autre langue en bSsup <b>ES</b> 4h + autre langue en OSsup <b>IT</b> 4h + autre langue en OSsup
<b>Langues anciennes</b>	<b>LA</b> 4h + autre langue en OSsup <b>GR</b> 4h + autre langue en OSsup
<b>Sciences expérimentales</b>	<b>PM</b> + 2h OS <b>BC</b> + 2h OS
<b>Sciences humaines</b>	<b>ED</b> (=IED renforcée) + 2h OS
<b>Arts</b>	<b>AV</b> + 2h OS <b>MU</b> + 2h OS

La suite du parcours de l'élève s'organiserait de la façon suivante:

- dotation-horaire des langues sur les 4 ans:

**OS**

**4 4 4 4**

**OSsup**

**4 4 4 4**

**DF**

**4 3 3 3**

**FR:** dotation de **5 5 4 4** au lieu de 5Y24 4 4

**DI:** dotation d' 1 h obligatoire dans le domaine Arts en DF pour tous les élèves

**MA1:** dotation **4 4 4 5** au lieu de 4 4 4 4

**MA2:** dotation **5 5 5 5** au lieu de 4 4 6 6

**OS ED:** 2h de MA spécifiques à l'OS en 4<sup>e</sup>

**OS BC:** 2h de MA spécifiques à l'OS en 4<sup>e</sup>

La possibilité de choix supplémentaires (MA2 pour tous les élèves, OSsup pour les élèves qui n'ont pas une OS langue) serait maintenue. La question de l'OSsup en langues doit être approfondie.

Conséquence: davantage d'heures à l'horaire des élèves en 1re.

Les grilles horaire correspondant à chaque cursus possible seront prochainement présentées au corps enseignant dans les établissements.

### 3. Conditions d'admission au Collège

Le souci de continuité entre la formation au nCO et la poursuite du cursus au Collège a amené à la réactivation de la commission CO-PO chargée de déterminer

les conditions d'admission et d'optimiser la transition.

Le principe directeur consiste à offrir la possibilité de changement de profil entre la section LS du CO et le choix d'OS au Collège (sauf pour le choix du latin et du grec, où le latin est un pré-requis); il s'agit de ne pas considérer les élèves comme déjà "pré-profilés" au CO, et de leur laisser l'accès ouvert à toutes les OS et aux autres choix du Collège, donc à toutes les formations universitaires ultérieures. Toutefois, selon la différenciation des parcours des élèves en fonction de leur profil nCO, des conditions d'admission spécifiques pourraient être envisagées. Elles seront discutées au sein de la commission.

### **Poursuite du travail**

La *Commission de travail consultative Maturité gymnasiale* poursuit son travail pour finaliser les propositions de grilles en vue de leur validation par la Direction générale.

Deux groupes de travail paritaires vont être mis sur pied, le premier chargé de se pencher sur le taux de maintien et le soutien aux élèves, le second sur l'organisation structurelle (localisation et regroupement des options) du Collège de Genève. Les maîtres seront sollicités pour faire partie de ces groupes de travail.

Jean-Didier Lorétan  
Président du D12

Sylvain Rudaz  
directeur général

Genève, octobre 2012

## Annexe 2

Secrétariat du Grand Conseil

M 2104

*Proposition présentée par les députés:*

*Mmes et MM. Jean Romain, Charles Sellegger, Pierre Conne, Jacques Jeannerat; Eric Bertinat, Nathalie Fontanet, Francis Walpen, Beatriz de Candolle, Mauro Poggia, Pierre Ronget, Mathilde Chaix, Christina Meissner, Vincent Maitre, Christo Ivanov, Bernhard Riedweg, Patrick Lussi; Stéphane Florey, Claude Aubert, Guy Mettan, Jean-François Girardet, Antoine Barde, Patrick Saudan*

*Date de dépôt: 14 septembre 2012*

### **Proposition de motion pour une révision de l'application genevoise de l'ordonnance fédérale sur les certificats de maturité (ORM 95)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'excessive diversité des possibilités de profils de maturité à Genève;
- le manque de colonne vertébrale culturelle que cette diversité induit;
- la grande complexité de la fabrication de la grille horaire annuelle;
- la lourdeur de l'organisation des périodes semestrielles d'exams;
- les coûts administratif et scolaire d'une pareille complexité; l'introduction de collèges de seconde zone par la mise en place de la maturité bilingue;
- et vu que la continuité entre le nouveau cycle d'orientation et la filière gymnasiale doit être renforcée,

invite le Conseil d'Etat

- à réviser l'application genevoise de l'ORM 95 en l'organisant selon le principe des options liées;
- à faire en sorte que les choix prioritaires des élèves en induisent obligatoirement d'autres dans le cadre de profils cohérents;
- à permettre le passage d'un CO à sections vers un collège poursuivant sur le même type de structure;
- à rendre plus lisibles les études gymnasiales pour les universités et les hautes écoles.

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et Messieurs les  
députés,

Lorsqu'il s'est agi, en 1995, d'appliquer à Genève la nouvelle ordonnance fédérale sur la maturité (ORM), nous avons choisi un système à options qui ouvre au maximum les combinaisons possibles. Les autres cantons, plus avisés, ont su restreindre ces choix. Aussi avons-nous théoriquement chez nous plus de 3 000 profils différents à cause des combinaisons permises. Résultats? U ne perte de colonne vertébrale solide pour les élèves car il n'y a plus de types de maturité; un brouillard pour les hautes écoles; vraisemblablement, un coût supplémentaire pour les contribuables.

Si au moins notre maturité genevoise était d'une qualité irréprochable, si nous pouvions nous targuer de l'excellence, cela pourrait valoir la peine. Mais il n'en est rien: nous délivrons à tour de bras des certificats de maturité dont la qualité est pour le moins inhomogène. Certes, les bons élèves sont toujours là, mais une masse de maturants mal formés se présentent aux portes de nos hautes écoles et de nos universités alors qu'ils ont été promus mécaniquement d'année en année.

L'application de l'ORM 95, en vigueur chez nous depuis 1998, a montré ses limites. Il est temps de repenser l'application genevoise de cette ordonnance fédérale. Pour ce faire, un double principe doit prévaloir :

1. Il existe, d'une part, des disciplines de base que chaque élève devra posséder en choisissant tel ou tel type de maturité (choix premier).
2. Il existe, d'autre part, des prolongements ou des compléments à ces disciplines que chaque élève **pourra** posséder en fonction de ce l'ORM impose (choix second).

Il convient donc d'organiser la maturité sur les disciplines de base et de les fédérer pour qu'apparaissent des profils: classique, scientifique, langues modernes, économique, par exemple. Ces maturités «typées» permettront avec cohérence et unité d'ajuster les grands domaines du savoir à la forme de l'intelligence et à la sensibilité de l'élève. C'est ainsi le choix de l'option spécifique qui commande l'orientation globale du cursus de l'élève. Il faut ensuite, sur cette base, ouvrir un jeu d'options en fonction de l'ordonnance fédérale de 1995.

Quelques profils de base sont déterminés en fonction de la liste des OS.

Par exemple:

Profil langues anciennes: latin + grec

Profil latin-sciences : latin + mathématiques poussées

Profil scientifique: mathématiques poussées + physique + chimie + biologie

Profil langues modernes: allemand + italien + anglais ou une autre langue moderne

Profil économique: économie + droit

A ces profils de base, choisis pour leur cohérence, s'ajoute le jeu d'options définies par l'ORM et que l'élève choisit librement. Un peu plus de restriction dans le choix de ces options - puisque le profil aura déjà été choisi - augmentera la solidité des études secondaires.

Limiter le choix, renforcer les profils en en diminuant leur nombre possible pour recentrer les options sur l'essentiel est nécessaire aujourd'hui après 15 années d'expérience: cela redonnera un semblant de colonne vertébrale aux certificats de maturité, et cela permettra de rappeler la maturité à sa fonction première: ouvrir les portes de l'université et des EPF grâce à un apprentissage raisonné et équilibré de l'autonomie.

Il n'est d'ailleurs pas impossible, à la faveur de cette réorganisation nécessaire, d'imaginer un «projet» spécifique à chaque établissement du Collège de Genève.

Enfin, l'organisation de la grille horaire de chaque élève est devenue tellement complexe, les erreurs ou les omissions tellement nombreuses, qu'élèves et maîtres reçoivent un «horaire provisoire» valable durant la seule semaine de la rentrée. Cet horaire peut être modifié en raison de l'effet de domino qu'un changement implique. Durant cette semaine, il n'est pas possible d'organiser le travail sérieusement parce que les élèves savent que les cartes peuvent changer. Pourquoi perdre une semaine?

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bienveillant accueil à cette proposition de motion.

## CALENDRIER DES OPERATIONS POUR LA REFORME DU COLLEGE DE GENEVE

GT-1 = Groupe de travail sur le taux de maintien et le suivi des élèves  
 GT-2 = Groupe de travail sur l'organisation structurelle du collège de Genève

Année	Date	Instances	Opération	Délai remise des travaux	A qui	Détails de l'opération
2012	Novembre 2012	Président du D12 UNIGE	Demandes statistiques réussites et échec à l'UNIGE	Janvier 2013	Président du D12	
	Novembre 2012	MCS ES	Analyse des choix d'OS à l'entrée au collège et en fin de 1re année sur les 4 dernières volées	Début décembre 2012	MCS ES	
	D'ici fin décembre 2012	CPG D12	Consultation CPG et transmission des remarques	Au 15 janvier 2013	MCS ES	Questionnaire Prise de position commune
	D'ici fin décembre 2012	Directeurs d'établissement	Retour des conférences des maîtres	Au 15 janvier 2013	MCS ES	
	D'ici fin décembre 2012	UCESG Corps enseignant	Retour des remarques de l'UCESG suite aux journées syndicales	Au 15 janvier 2013	Président du D12	
	D'ici fin décembre 2012	UCESG D12	Mise en place des GT-1 et GT-2		Président du D12	
2013	Dès janvier 2013	MCS ES	Début de la rédaction du rapport pour la validation	22 février 2013	D12	
	Début janvier 2013	GT-1 GT-2	Début des travaux selon les mandats	Rapport intermédiaire au 14 février 2013	Président du D12	Prévoir demi-journées de travail



Mai 2013	D12 PG PO PG CO	Réunion des CPG et PG CO pour discussion	Fin mai 2013	D12	
Dès mai 2013	D12 CPG	Début des travaux sur les modifications des plans d'études	Rapport intermédiaire fin novembre 2013	D12	Selon modalités de travail propre aux CPG
Septembre-octobre 2013	MCS ES	Constitution de la documentation pour l'information au CO	Fin décembre 2013	D12	
Septembre-octobre 2013	MCS ES	Planification des séances info CO et transmission	Fin octobre 2013	D12	
Novembre 2013	Président du D12 MCS ES	Séance info CO-PO		Délégation CO	
Dès janvier 2014	D12 Maîtres du PO Maîtres du CO	Séance d'informations au CO pour présentation des différentes OS	Mi-mars 2014		Planning selon les régions
Avril 2014	PO	Inscription des élèves du CO et analyse des choix d'OS	Fin avril 2014	MCS ES	
Juin 2014	PO	Confirmation des inscriptions du CO	Fin juin 2014		
Avril 2014	PO	Rentrée élèves nCO en 1re selon nouvelles grilles			
Dès septembre 2014	CPG D12	Analyse du parcours en 1re avec ajustement à effectuer pour la nouvelle voie 2015	Juin 2018	D12	Calendrier des opérations à suivre
Dès septembre 2014	CPG D12	Finalisation de la mise en place de la 2e année de 2015-2016 en corrélation avec 1re 2014-2015	Juin 2018	D12	Calendrier des opérations à suivre

2014

**Annexe 4**

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Enseignement secondaire II postobligatoire

**Conférence des directrices et directeurs du Collège de Genève****Questionnaire à l'intention des CPG en vue de la réforme du Collège de Genève**

Considérant les éléments du mandat donné à la conférence des directrices et directeurs du collège de Genève :

1. les conditions d'admission dans la voie de formation gymnasiale
  2. l'introduction de l'option spécifique en 1<sup>re</sup> année et la création de profils cohérents
  3. le renforcement du groupe classe
  4. l'amélioration du taux de maintien dans la filière
  5. l'éventualité de regroupements d'options par rive ou par région
- a) **Dans quelle mesure ces demandes peuvent-elles être conjointement satisfaites, compte tenu du fait que le libre accès aux études supérieures doit être préservé pour toutes les filières gymnasiales ?**
- La priorité doit être donnée au libre accès aux facultés quels que soient les profils de la filière gymnasiale.
  - Il y a divergence de vue sur la possibilité de satisfaire conjointement les points du mandat. Certains pensent possible la réalisation conjointe de tous ces éléments (retour à l'ancienne maturité) et d'autres les considèrent comme contradictoires. Personne ne veut d'un collège qui satisferait tous ces points.

b) Dans le cas où les points du mandat ne pouvaient pas tous être intégralement réalisés, quelle priorité accorderiez-vous à chacun d'eux ? :

	Les conditions d'admission dans la voie de formation gymnasiale			L'introduction de l'option spécifique en 1 <sup>re</sup> année			La création de profils cohérents			Le renforcement du groupe classe			L'amélioration du taux de maintien dans la filière			L'éventualité de regroupements d'options par rive ou par région		
	P1	P2	P3	P1	P2	P3	P1	P2	P3	P1	P2	P3	P1	P2	P3	P1	P2	P3
Français	1.0			0.5	0.5		1.0			1.0			1.0					1.0
Allemand	1.0			0.5		0.5			1.0			1.0						1.0
Anglais	1.0			0.5	0.5		0.5	0.5		1.0					1.0			1.0
Italien	1.0					1.0	0.5	0.5		1.0					1.0		0.5	0.5
Espagnol	1.0				1.0		0.5	0.5		1.0			1.0					1.0
Grec-Latin	1.0			1.0				1.0		1.0			1.0					1.0
Mathématiques	1.0					1.0		1.0			1.0		0.5	0.5				1.0
Biologie			1.0			1.0	1.0			1.0			1.0					1.0
Chimie	1.0					1.0	0.5	0.5		0.5	0.5		0.5	0.5				1.0
Physique			1.0			1.0			1.0			1.0	0.3	0.3	0.3			1.0
IDS																		
Economie-Droit	1.0					1.0		1.0		1.0			1.0					1.0
Histoire	1.0					1.0	0.5	0.5		0.5	0.5		1.0					1.0
Géographie																		
Philosophie	1.0				1.0			1.0		1.0			1.0					1.0
Arts plastiques																		
Histoire de l'art	1.0																	
Musique	1.0			0.5	0.5		0.5	0.5		0.5	0.5		1.0					1.0
	<b>13.0</b>	0.0	2.0	2.5	3.5	<b>8.0</b>	3.5	<b>7.0</b>	3.5	1.5	<b>7.0</b>	5.5	4.8	<b>6.3</b>	2.8	0.0	0.5	<b>13.5</b>

Commentaires :

- On relève l'unanimité autour du renforcement des conditions d'admission.
- Une forte majorité se prononce contre l'introduction de l'OS en 1<sup>re</sup> année.
- L'amélioration du taux de maintien est une des priorités à retenir.
- Le renforcement du groupe classe n'est pas considéré comme une priorité majeure et ne doit pas être au centre de la réforme.
- Il y a une unanimité contre l'éventualité du regroupement d'options par rive pour par région.

## Justification des choix :

### 1. les conditions d'admission dans la voie de formation gymnasiale

- Les conditions d'admission doivent être renforcées (les récentes informations provenant du département semble aller dans ce sens). Sans constituées un critère de réussite, elles sont toutefois un indicateur pour l'élève sur sa capacité à suivre la filière.
- Des conditions d'admission renforcées favorisent un vrai choix d'orientation.
- La 1<sup>re</sup> année ne doit pas être une année d'orientation vers d'autres filières du PO.
- Il ne doit pas y avoir de restriction de choix à l'entrée au collège en lien avec la fin de formation et l'entrée aux études supérieures.
- Il est primordial de renforcer l'information sur la formation gymnasiale au CO.
  
- Ces arguments sont formulés en l'absence de connaissances certaines sur les programmes et les objectifs que les élèves atteindront en fin de 11<sup>e</sup> année.

### 2. l'introduction de l'option spécifique en 1<sup>re</sup> année

#### Arguments en défaveur

- Les élèves ne peuvent pas procéder à leur choix d'OS en connaissance de cause.
- Les examens d'admission supplémentaires qui sont à prévoir en août pour permettre les changements d'orientation en fin de 1<sup>re</sup> sont considérés comme une charge supplémentaire tant pour les élèves que pour les maîtres.
- Les disciplines qui ne font pas partie de la grille horaire du CO aggrave la difficulté à effectuer un choix d'OS bien renseigné.
- Il y a lieu de craindre qu'un choix effectué trop tôt ne soit guidé par le copinage.
- La 1<sup>re</sup> année doit rester une année d'orientation dans la filière gymnasiale.
- L'introduction de l'OS en 1<sup>re</sup> ne constitue pas une garantie pour l'amélioration du taux de maintien.
- Au niveau des sciences, l'IDS pourrait avoir un rôle à jouer dans l'orientation scientifique.

#### Arguments en faveur

- Le début d'une OS en 1<sup>re</sup> année valorise la réflexion sur l'orientation des élèves issus du CO.
- L'augmentation de la dotation horaire en 1<sup>re</sup> année permet une égalisation des grilles horaire en 1<sup>re</sup> année.
- L'introduction de l'OS en 1<sup>re</sup> année permet un approfondissement de la matière enseignée.

Tous s'accordent à considérer que l'introduction de l'OS en 1<sup>re</sup> année devrait se faire, le cas échéant, aux conditions suivantes :

- Une information conséquente sur les OS devrait être donnée au CO.
- Il importe de veiller à la possibilité de changement d'orientation raisonnable en fin de 1<sup>re</sup> année.

### 3. la création de profils cohérents

En préambule, les réponses à la question sont biaisées en raison de l'ambiguïté de l'expression "profils cohérents" dans laquelle les groupes n'ont pas toujours perçu la notion de choix liés. Par ailleurs, aucun exemple probant n'a été donné sur l'incohérence supposée des profils actuels.

Arguments contre les choix liés

- La possibilité de choix laissée aux élèves est considérée comme une richesse.

Arguments pour les choix liés

- Aucun argument n'est donné en faveur des choix liés hormis les MA2 pour PAM.

Arguments pour les profils cohérents

- Il faut éviter les choix par élimination et les stratégies d'évitement.

### 4. le renforcement du groupe classe

Arguments en faveur

- Le renforcement du groupe classe favorise les tâches administratives et les activités pédagogiques.
- Il facilite la collaboration et les échanges entre les maîtres constitués *de facto* en équipes pédagogiques.
- Il renforce l'entraide, la solidarité et la cohésion entre les élèves.
- Il permet une meilleure organisation des travaux notés en offrant une visibilité sur la charge effective des élèves.
- Il facilite les activités interdisciplinaires.

Arguments en défaveur

- L'absence du groupe classe favorise la solidarité d'une volée.
- Le groupe classe ne prépare pas à la réalité de la vie universitaire.
- Le groupe classe est incompatible avec la diversité et il induit une restriction des choix.
- L'existence des cours-labo en science est compromise par une organisation en groupe classe.
- L'hétérogénéité des élèves dans les cours permet une répartition plus équilibrée des forces et des élèves.
- Le groupe classe n'est pas garant de la qualité et du renforcement des synergies.

### 5. l'amélioration du taux de maintien dans la filière

- L'amélioration du taux de maintien commence par des conditions d'admission au collège améliorées.
- Des effectifs des classes allégés concourent à cette amélioration.
- Des heures de remédiations et d'appuis doivent être généralisées et placées au poste des maîtres.
- Le rôle du maître de groupe doit être valorisé par une reconnaissance au poste.

## 6. l'éventualité de regroupements d'options par rive ou par région

### Arguments en faveur

- Le seul argument invoqué fait état des questions budgétaires.
- On signale qu'aucun argument pédagogique ne peut être apporté en faveur du regroupement par rive ou par région.

### Arguments en défaveur

- Le regroupement par rive pour par région provoque un appauvrissement de la diversité des profils dans les établissements.
- Il crée un terrain favorable pour une hiérarchisation des collèges (collèges à deux vitesses).
- Le regroupement des options incite les élèves à opérer leurs choix en fonction des lieux géographiques ou des établissements en péjorant ainsi leur orientation.
- Le regroupement par rive ou par région correspond à un appauvrissement de l'apport culturel des élèves entre eux.

## c) Quelles remarques générales pouvez-vous formuler sur les grilles horaires ? Ce qui paraît favorable/raisons

### Sont favorablement perçus :

- L'augmentation globale des heures
- L'augmentation des heures DF en langues
- L'augmentation des heures en maths
- Le renforcement de la grille horaire en première
- La conservation des conditions cadres d'enseignement

### Ce qui paraît défavorable/raisons

### Sont défavorablement perçus :

- Le cours de Math 1+
- L'absence de progression des heures sur les OS
- La disproportion entre les heures de mathématiques et les heures français au détriment du français
- L'absence d'heures de bureautique/informatique
- Les heures impaires
- La perte de la 5<sup>e</sup> heure en 4<sup>e</sup> OS pour les langues
- L'établissement de grilles élaborées sans réflexion d'ensemble sur le collège.

d) Quelles remarques spécifiques à votre discipline pouvez-vous formuler sur les grilles horaires ?

	Favorable	Défavorable
Français	Le groupe est satisfait de l'augmentation de la grille horaire en français. Il insiste pour affirmer que cette satisfaction implique que l'heure dite de corrections donnée actuellement aux maîtres demeure : les heures de corrections participent de manière essentielle du soutien accordé aux élèves.	On déplore la disparition du ½ groupe en 1 <sup>ère</sup> année, configuration qui permet un travail plus spécifique auprès des élèves (corrections guidées, etc.). Le demi-groupe permet une mise en adéquation toute particulière entre la théorie et la pratique. En tant que tel, et parce qu'il permet la concrétisation d'une des 13 priorités du chef du Département, il y aurait lieu de le réinstaurer en 1 <sup>ère</sup> et de l'inscrire en 2 <sup>e</sup> .
Allemand	Le retour de la 13 <sup>e</sup> heure est plébiscité.	Certains souhaitent laisser la 5e heure en 4e année OS, d'autres estiment qu'il faudrait plus d'heures en DF si on doit se conformer aux exigences du CECR. Les groupes souhaitent que les conditions d'enseignement ne soient pas modifiées.
Anglais	S'agissant de l'anglais, l'introduction d'une 4 <sup>ème</sup> heure en 1 <sup>ère</sup> année est accueillie avec satisfaction par la quasi-totalité des établissements, un seul préférant que celle-ci apparaisse en 2 <sup>ème</sup> année.	S'agissant de l'anglais, la perte de la 5 <sup>ème</sup> heure en 4 <sup>ème</sup> année OS est fortement regrettée.
Italien	Rien n'apparaît favorable en ce qui concerne l'italien.	La perte d'une heure en OS. La remise au même niveau que les autres langues en DF, alors que l'italien avait obtenu récemment une heure supplémentaire parfaitement justifiée.
Espagnol	La combinaison de deux OS langues. L'heure supplémentaire en langue en 1 <sup>ère</sup> . L'opinion générale est qu'il faut renforcer aussi la fin du parcours.	Manque de flexibilité pour l'élaboration des postes maîtres. Perte d'une heure en 4 <sup>ème</sup> OS (approfondissement du programme, maturité des élèves.
Grec-Latin	- Il est bien de renforcer l'OS langue (latin) en 1 <sup>ère</sup> année en lui ajoutant une 4 <sup>ème</sup> heure. - L'ajout d'une heure en latin DF et OS en 1 <sup>ère</sup> , qui permettrait de mieux équilibrer les apprentissages. - Statu quo en grec : tout va bien	- Pour tous les profils de langues, la dotation horaire globale en 1 <sup>ère</sup> année (35-36 heures) est bien plus importante que pour les autres profils (33-34 heures); or l'on sait que les élèves ne sont pas insensibles à ces critères lors des inscriptions... - Il serait bon d'inclure une progression dans la grille horaire de l'OS latin et d'attribuer une 5 <sup>ème</sup> heure en 4 <sup>ème</sup> année, pour mieux préparer la maturité et aborder des auteurs plus difficiles

Mathématiques	Augmentation heures MA1.	Heures de MA1+, augmentation des heures "sciences" insuffisante (toujours en bas des fourchettes de pourcentages).
Biologie		L'introduction du cours de MA1+ n'est pas envisageable. Il n'est pas souhaitable d'introduire l'OS en 1 <sup>re</sup> année. Il y a un manque de progression des heures d'OS.
Chimie	La répartition de la nouvelle grille est inchangée par rapport à la grille actuelle qui donne satisfaction.	Certains insistent sur le cours maths de 4 <sup>e</sup> (MA1+) qu'ils n'estiment pas nécessaire. D'autres ne souhaitent pas l'introduction de l'OS en 1 <sup>re</sup> et la différenciation des programmes entre les élèves en OS et en DF dans ce degré. Enfin, certains estiment que le nombre d'heures entre le 1 <sup>er</sup> et la 4 <sup>e</sup> doit augmenter progressivement.
Physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation des effectifs restreints et du cours-labo.</li> <li>- Statu quo pour la PY DF.</li> </ul>	<p>La 5e heure de mathématiques niveau normal devrait intervenir en 1<sup>ère</sup> année pour apporter une aide plus efficace à la PY DF.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dilution des heures d'OS sur les quatre ans.</li> <li>- Les nombres impairs d'heures risquent de péjorer les horaires et surtout rendront les cours-labos plus compliqués à mettre en place. Et la possibilité de placer les 3 heures groupées ne recueille pas une grande adhésion.</li> <li>- Les tenants des sections trouvent qu'il y a autant de choix qu'actuellement, que c'est trop compliqué, qu'il y a toujours des horaires individuels, qu'il n'y a pas de renforcement des profils, etc.</li> </ul>

IDS **Maintien du cours d'IDS** pour tous les élèves. C'est le seul cours interdisciplinaire donné au collège, il prend des exemples dans 3 sciences expérimentales et est donné par des maîtres qui enseignent une autre discipline scientifique. Cet échange est également précieux pour les maîtres, il permet un échange de points de vue, d'approche de certaines notions, une harmonisation des contenus des cours de sciences, un enrichissement des connaissances. Et grâce à cela, les cours d'IDS sont plus intéressants à suivre, ils montrent aux élèves que les champs des diverses sciences ne sont pas des domaines clos, que les compétences acquises dans une discipline sont souvent utiles dans un autre cours. On peut également reprendre tous les arguments qui ont mené à la mise en place de ce cours interdisciplinaire il y a quelques années.

Economie-Droit	L'OS en première année, donne plus de lisibilité et la diminution du nombre de profil revalorise les SH.	Choix de l'OS ED sans connaissances préalables. Surdotation en mathématiques spécifiques, pas considéré comme nécessaire dans une formation généraliste. Heures impaires en EC. Classes avec des élèves ayant suivi MA1 et MA2.
----------------	--	---

Histoire	<b>Conserver la même dotation horaire est important.</b>	-----
----------	--	-------

Géographie	- Meilleure répartition des heures de mathématiques dans le cursus.	- Les heures de MA1+. - Déploire le renforcement massif des mathématiques.
------------	---	---

Philosophie	Le groupe est satisfait de constater que la philosophie conserve sa dotation.	La philosophie n'a pas été envisagée pour venir en renfort du droit (philosophie du droit, étude du droit naturel, théories de la justice) qui est susceptible d'apporter des éléments de compréhension importants à cette discipline, comme elle pourrait venir en renfort des sciences ou des arts, ou à l'économie par des cours d'éthique économique par exemple.
Arts plastiques	HA : 2h en HA dès la 1 <sup>ère</sup> permettront de beaucoup mieux aborder le programme, mais enlèvera aux élèves la mise en place d'une base commune à tous	- Opposition catégorique et unanime à la suppression de la 5 <sup>ème</sup> heure d'atelier en 3 <sup>ème</sup> année OS AV. - Pas d'opposition à l'introduction d'une heure d'HA en 1 <sup>ère</sup> , mais nécessité qu'elle soit équilibrée par une heure supplémentaire de pratique créative des arts visuels. - La suppression d'une heure en 3 <sup>ème</sup> OS rend difficile l'enseignement de certaines techniques (sérigraphie, vidéo, photographie...) liées à des modes d'expression spécifique dont la maîtrise paraît nécessaire à la préparation aux HES d'art.
Histoire de l'art	L'histoire de l'art est valorisée par l'augmentation de la dotation horaire de l'HA (indispensable en OS 1 <sup>e</sup> !) - L'OS en 1 <sup>e</sup> avec 2 heures d'HA est favorable mais enlèvera aux élèves la mise en place d'une base commune à tous	Opposition à une réduction des heures de pratique des arts visuels en troisième année (l'heure de perspective est une ouverture notamment sur l'enseignement de l'architecture). - La suppression d'une heure en 3 <sup>ème</sup> OS rend difficile l'enseignement de certaines techniques (sérigraphie, vidéo, photographie...) liées à des modes d'expression spécifique dont la maîtrise paraît nécessaire à la préparation aux HES d'art. - Place de la diction dans les branches artistiques.

Musique

Le maintien de la dotation horaire en DF est une bonne chose. On ne doit pas exiger que les élèves aient des pré-requis en musique pour qu'ils puissent s'inscrire.

Le fait que l'introduction de l'OS en 1<sup>re</sup> année redistribue les heures d'OS dans les autres degrés pose problème. En effet, l'OS musique est composée de trois "disciplines" en réalité: écriture, histoire de la musique et pratique collective. Il faudra redistribuer toutes ces heures en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année si la grille reste telle quelle. Un doyen pense qu'il est dangereux de commencer l'OS en 1<sup>re</sup> année car son expérience montre que beaucoup d'élèves se décident durant la 1<sup>re</sup> année pour leur OS. Il craint une diminution des effectifs de l'OS musique par ce biais. Le fait que les conditions d'enseignement de la musique ne soient pas renégociées est regretté. En conservant les mêmes effectifs, le groupe de musique devra revoir ses objectifs d'enseignement et programmes. Les maîtres souhaitent pouvoir tout de même négocier ces conditions d'enseignement malgré la conjoncture défavorable.

e) Quelles sont vos éventuelles suggestions de modifications sur la dotation et la répartition horaire ?

Français	Les propositions faites sur les heures de français et leur augmentation possible sont diverses. Minimalement, le retour d'un demi-groupe en 1 <sup>er</sup> (5 heures élèves) ferait sens : 5544.
Allemand	Certains font des propositions en insistant pour que l'heure d'allemand soit ajoutée soit en 3e, soit en 4e année. De plus, en lien avec le CECR, une heure supplémentaire est souhaitée.
Anglais	Il conviendrait de rajouter une 5 <sup>ème</sup> heure en 4 <sup>ème</sup> année (certains groupes rappelant ici qu'elle devrait servir à la préparation de l'examen du printemps de la 4 <sup>ème</sup> année permettant d'attester d'un niveau de compétences CECR.
Italien	Maintenir la différence justifiée entre l'italien et les autres langues en lui ajoutant une heure en 1 <sup>er</sup> DF. Rétablir l'heure supprimée dans la grille en 4 <sup>e</sup> OS. Emilie-Gourd souhaite l'acquisition de compétences techniques en traitement de texte par l'introduction d'une heure en 2 <sup>e</sup> . On insiste sur le fait que si l'on veut atteindre un niveau B2 sur l'échelle du CECR, il faut davantage d'heures.
Espagnol	Conserver la 5 <sup>ème</sup> heure actuelle en 4 <sup>ème</sup> année. Augmenter la dotation horaire en 1 <sup>ère</sup> et en 4 <sup>ème</sup> . Obtention d'une heure pour les corrections en 3 <sup>ème</sup> et surtout en 4 <sup>ème</sup> .
Grec-Latin	Maintenir, en plus de l'heure en première (latin DF et OS), la 5 <sup>ème</sup> heure OS latin en 4 <sup>ème</sup> . Il faut maintenir l'AN de base, de même que les OSs (certains élèves choisissent le grec ou le latin grâce à cela)
Mathématiques	Supprimer MA1+ en 4 <sup>e</sup> et ajouter 1h MA1 pour tous en 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> suggestions : MA1 : 4-4-5-5 MA2 : 4-5-5-6 ou 4-5-6-6 même dotation MA1 / MA2 en 1re année.
Biologie	Suppression des MA1+. En cas d'introduction de l'OS en 1re année, les propositions de dotation sont les suivantes : 0 3 3 4 ou 1 3 3 4 ou 2 3 3 3
Chimie	Une majorité des groupes suggère que les 2 h de maths de 4 <sup>e</sup> (MA1+) soit octroyée à la biologie et à la chimie. Un groupe suggère d'introduire l'informatique dans la grille.

Physique	<p><b>IDS</b> : Une petite majorité propose d'intégrer ce cours dans l'OS PM de 1<sup>ère</sup> année, si celle-ci commence bien en 1<sup>ère</sup> année. Ou au moins faire un cours d'IDS pour les profils scientifiques.</p> <p>- proposition majoritaire de <b>modification de grille pour l'OS PM</b> : <b>PY : 2 / 4 / 4 / 4 et AM : 0 / 0 / 2 / 2</b> Avec la possibilité que les 2h de 1<sup>ère</sup> consistent soit en 2h d'IDS au 1<sup>er</sup> semestre et 2h de PY au 2<sup>e</sup> semestre, soit 2h de PY toute l'année selon la décision concernant l'IDS. D'aucuns (cas isolés) proposent de coulisser l'AM en 1<sup>ère</sup>/2<sup>e</sup> ou en 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>. L'heure supplémentaire traduirait réellement la volonté de renforcer l'OS, donc le profil, et résoudrait plusieurs autres problèmes. - <b>Niveaux de physique</b> : Une petite majorité propose de supprimer les niveaux selon l'information que, d'après les responsables du CO, le travail effectué au CO amène au même niveau de connaissance quelle que soit la section pré-gymnasiale. Donc, il n'y aurait pas besoin de niveau au collège de Genève, quelle que soit la discipline. - <b>Les MA+ pour l'OS BC</b> pourraient être remplacées par un cours de physique qui permettrait une continuité de l'enseignement de la physique entre le collège et la plupart des formations universitaires choisies par ce type d'élèves.</p>
IDS	<p>La CPG d'IDS propose de différencier le cours d'IDS destiné aux élèves ayant un profil scientifique (OS PM et OS BC) de celui destiné aux élèves ayant un profil non scientifique (les autres OS).</p> <p>- La CPG d'IDS propose, comme piste de réflexion, la mise en place, en 1<sup>ère</sup> année uniquement, d'un <b>tronc commun entre les deux OS scientifiques</b>.</p> <p>- Un PG formule la demande que le <b>cours d'IDS soit dispensé à raison de 2h toute l'année</b>, afin de mieux exploiter la démarche scientifique. Les PG sont gênés, car ils n'en ont jamais parlé à leur groupe. Au vote indicatif, 3 personnes répondent oui, 2 répondent non et 6 s'abstiennent.</p>
Economie-Droit	<p>Il faut <b>réaffecter les heures de mathématiques spécifiques aux cours d'ED en 4<sup>e</sup> année</b>. Maintenir le cours IED en première. Défavorable à la diminution du nombre d'heures dans les dernières années de formation :</p> <p><b>IED 2 2</b>  <b>OS EC 2 2 2 4</b>  <b>OS DR 2 2 2 4.</b></p>
Histoire	<p>Les heures de MA1 en 4OS ED ne recueillent pas l'adhésion des PG. Ils regrettent de ne pas avoir inclus dans ces 2 heures <b>une heure de bureautique pour les élèves gymnasiaux</b>, en début de cursus. Cela les aiderait beaucoup pour leur travail autonome.</p>
Géographie	

Philosophie	Les PG soutiennent la proposition de l'introduction d'un <b>cours de méthodologie aux sciences humaines</b> , à la fois sur le modèle de ce que certains collèges, comme Rousseau par exemple, ont pratiqué par le passé et qui permettait aux élèves les plus jeunes de se mettre au clair sur la question de prise de notes, des citations, de l'établissement d'une bibliographie (entre autres) et sur le modèle des "critical thinking" des pays anglo-saxons qui développent la pensée argumentative dans tous ses aspects transversaux. Le groupe nourrira sa proposition dans le courant des semaines à venir.
Arts plastiques	Création d'une OS arts visuels dès la 1 <sup>ère</sup> année (voir annexe)
Histoire de l'art	- <b>Remettre une heure de perspective en AP, 3<sup>ème</sup> année OS.</b> Proposition pour la DF AV : maintien de l'histoire de l'art un <b>semestre (1heure sur l'année) en première année et introduire un semestre supplémentaire en deuxième (2 heures par année).</b> Cela donnerait plus de poids à cette note reprise pour la maturité
Musique	Rien

## Annexe 5



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
 Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
 Enseignement secondaire II postobligatoire

### Conférence des directrices et directeurs du Collège de Genève

#### Réforme de la formation gymnasiale à Genève Point de situation au 8 février 2013

Dans le cadre de la poursuite des travaux en lien avec le mandat qui lui a été confié, la conférence des directrices et directeurs du Collège de Genève a mené, depuis la rentrée 2012, les travaux suivants (*calendrier des opérations - annexe 1*):

- Finalisation d'une première proposition de grilles horaires;
- Présentation du projet en conférences des maîtres;
- Consultation des Conférences des présidents de groupe (CPG) sur la base d'un questionnaire;
- Synthèse des consultations (*annexe 2*);
- Nouvelle proposition de grilles.

En fonction du mandat reçu et de ce travail de consultation, il apparaît que :

#### 1. La réforme doit prioritairement améliorer

- l'engagement des élèves dans leurs études dès la 1<sup>ère</sup> année de la formation;
- le taux de maintien dans la formation gymnasiale;
- les possibilités de reconnaissance d'acquis en cas de transfert;
- l'augmentation du pourcentage de réussite dans la durée prévue du cursus;
- la consolidation de savoirs et de compétences dans les disciplines dites de base (français et mathématiques);
- l'augmentation du taux de réussite dans les écoles subséquentes.

#### 2. Les modifications suivantes doivent être apportées pour atteindre ces objectifs:

- Pour assurer la continuité avec le nCO et impliquer les nouveaux élèves dans un vrai choix de formation, l'OS doit commencer en 1<sup>ère</sup> année pour l'ensemble des disciplines. Ce choix permettra d'équilibrer les dotations horaires en 1<sup>ère</sup> année et de soumettre les élèves aux mêmes normes de promotion. Toutefois, pour ne pas exclure une réorientation au terme de la 1<sup>ère</sup>, un concept d'OS comprenant une partie des cours d'OS en tronc commun avec les DF en 1<sup>ère</sup> est retenu. L'élève aura donc toujours la possibilité, moyennant un examen d'admission en fin de 1<sup>ère</sup> année, de changer d'OS pour l'entrée en 2<sup>e</sup> année. De manière générale, la dotation horaire des élèves se trouve augmentée et les différents profils mieux équilibrés.
- Pour assurer la continuité avec le nCO, les élèves provenant des trois profils de la section LS s'inscrivent selon cinq profils d'OS: OS langues vivantes, OS langues anciennes, OS sciences expérimentales, OS sciences humaines, OS arts.

- Pour assurer la cohérence des profils, l'exigence de MA2 pour l'OS PM doit être maintenue. Il n'y a pas lieu d'instaurer d'autres choix contraignants, l'ORRM garantissant par elle-même la cohérence et la qualité des profils dans la formulation de son article 5 et par le choix d'une organisation en disciplines fondamentales, options spécifiques et options complémentaires.
- Pour améliorer le taux de maintien dans la filière gymnasiale, la commission d'admission CO/PO, présidée par les deux directeurs généraux, réfléchit actuellement aux conditions d'admission.
- Pour améliorer le taux de maintien, il faut également renforcer le soutien scolaire et le rôle du responsable de groupe, notamment en veillant à un effort accru pour le regroupement des élèves dans un certain nombre de cours quand cela est possible.

### 3. La réforme doit préserver

- l'accès sans examens aux différentes facultés de l'université et aux écoles polytechniques;
- la diversité des profils dans un même établissement pour garantir une formation de culture générale et favoriser une vision du monde ouverte.

#### Dès lors, les modifications des grilles horaires suivantes sont proposées:

- a. Pour l'ensemble des OS en 1<sup>re</sup> année, une dotation horaire de 4h.

		Dotation				TC en 1 <sup>re</sup>	Cours en plus en 1 <sup>re</sup>	Examen pour changement OS en fin de 1 <sup>re</sup>
		1re	2e	3e	4e			
LV		4	4	4	5	4h en tronc commun (sauf ES)	3 <sup>e</sup> langue en plus : 4h	Langue OS
LA		4	4	4	5	4h en tronc commun		Langue OS
GR		4	4	6	6			
BC	BI	2	3	4	4		BI 2h	Biologie
	CH	2	3	3	3	CH 2h		
PM	PY	4	4	4	4	1h IDS et 1h PY	PY 2h	Physique
	AM	0	0	2	2			
ED	EC	2	2	2	4		1h (+1 sem)	Economie et droit (sur 1 semestre supplémentaire)
	DR	2	2	2	4		1h (+1 sem)	
AV	AP	2	4	5	6	AP 2h		HA sur 1 semestre supplémentaire
	HA	2	2	2	2		1h	
MU	MU	4	5	5	5	MU 2h	MU 2h	Musique
	INSTR	1	1	1	1			

b. Changement de la dotation en DF pour les disciplines suivantes :

	Dotation			
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
Français	5,5	5,5	4	4
Diction	0,5	0,5	0	0
Math 1	4	5	4	5
Math 2	4	5	6	6
Physique (suppression des niveaux)	1	2	2	0

**Remarque :**

L'augmentation de la dotation horaire en mathématiques et en français assure le renforcement des compétences fondamentales. Elle doit s'accompagner d'une refonte du plan d'étude sur les points spécifiques relatifs aux lacunes actuellement observées dans ces disciplines.

c. Concernant les conditions cadres d'enseignement, deux modifications ont été apportées pour la dotation heures maître en français et en mathématiques.

**Français : 6 / 6.5 / 5 / 5**

**Mathématiques 1 : 5 / 5 / 4 / 5**

**Remarque :**

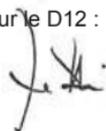
Il reste à prendre en considération les points suivants afin de finaliser le projet de la réforme du Collège de Genève :

- les conditions d'admission
- les normes de promotion à l'intérieur du cursus
- la maîtrise des outils bureautiques et les méthodes de travail
- le soutien pédagogique
- la problématique des langues vivantes (en particulier l'articulation OS et DF).

Annexes mentionnées

Genève, le 7 février 2013

Pour le D12 :



Jean-Didier Lorétan  
Président de la conférence des directrices  
et directeurs du Collège de Genève

## Annexe 6



Collège de Genève

**Compte-rendu de la séance du groupe de travail  
Organisation structurelle du Collège de Genève  
du 7 février 2013**

Présents : Mmes Suzanne de Panfiliis (enseignante de PY, Collège Sismondi), Corinne Baur (doyenne, Collège Voltaire); MM. Laurent Frachebourg (enseignant de MA, Collège Saussure), Stéphane Garcia (doyen, Collège Sismondi), Jean-Marc Isaak (doyen, CEC Chavanne) M. Bernard Métral (enseignant d'AP, Collège Claparède)

Présidence : Mme Madeleine Rousset Grenon (directrice, Collège Claparède)

Les points suivant sont discutés :

Localisation de la "filière" maturité bilingue par enseignement

- *ouverture rive gauche d'une "filière" bilingue anglais* : il apparaît qu'il faudrait ouvrir cette filière dans un établissement de la rive gauche, afin d'équilibrer la situation.
- *bassin de recrutement* des élèves de la bilingue anglais : il faudrait le vérifier; on sait toutefois que peu d'élèves traversent le canton pour suivre la bilingue AN et que le bassin de recrutement se situe essentiellement sur la rive droite. Il y a donc peu de risque que l'ouverture d'une bilingue AN sur la rive gauche fasse diminuer sensiblement les effectifs de la Région Rousseau-Chavanne; en effet, ce ne sont que très peu d'élèves qui viennent de la rive gauche. Une ouverture rive gauche répondrait à une demande qui existe, mais ne se réalise actuellement pas.
- Se pose la question de la *faisabilité* : il faut trois groupes de 1<sup>ère</sup> au minimum pour que l'on puisse ouvrir les options. Peut-être est-il possible de commencer progressivement, avec deux groupes seulement ?
- *"options rares"* : sont-elles favorisées par la présence de la filière bilingue dans un établissement ? Il semble que oui, du moins c'est le cas pour le latin : le collège Rousseau a des effectifs de latin nettement plus élevés qu'ailleurs, avec bon nombre d'élèves qui font bilingue anglais et latin.
- *conditions de travail des maîtres* : l'instauration de la bilingue dans un établissement peut poser des problèmes d'emploi pour des maîtres qui ne donnent pas un enseignement bilingue.

Localisation des "options spécifiques rares"

- on peut transposer la situation de la bilingue AN à celle des OS *rares* : en cas de spécialisation des établissements, il y aurait sans doute encore moins de motivation à traverser le canton pour venir suivre une option rare qui ne serait donnée que dans un établissement, qu'il n'y en a à venir de la rive gauche pour la bilingue AN. Mais comme toujours, il faut considérer que les habitudes peuvent changer lorsque la situation est autre.
- *option musique* : certains pensent qu'il faudrait la réinstaurer au collège Voltaire qui est central, alors que ni Claparède, ni de Saussure ne le sont. Une décision quant à la localisation de l'OS musique ne peut relever du Groupe de travail.

### Situation socio-culturelle des établissements

- certains établissements sont défavorisés quant au niveau socioculturel; ainsi, il est clair que le Collège Voltaire l'est, surtout, précise Mme Baur, depuis qu'il a perdu l'OS musique et la zone de recrutement du mandement (qui va désormais à Sismondi). Il faudrait corriger ce caractère défavorisé par certaines OS favorables du point de vue socioculturel (langues anciennes, musique, ...).
- Au CEC A.Chavanne, la maturité bilingue vient contrebalancer un bassin de recrutement "naturel" relativement peu favorisé quant au milieu socioculturel.
- autres établissements : nous n'avons pas d'indications suffisamment claires quant aux milieux socioculturels.
- Pour éviter des établissements à deux vitesses, faut-il redessiner les bassins de recrutement ? Il faudrait tenir compte aussi des changements qui vont intervenir aux TPG, entre autres avec le CEVA.

### Spécialisation des établissements

- on relève que dans les questionnaires des CPG, la *spécialisation des établissements* a été *quasi unanimement repoussée*. Force est de constater que les maîtres se refusent à envisager un scénario qui défavoriserait certains établissements.
- du point de vue du *taux de maintien*, n'est-il pas favorable "d'éparpiller les bons élèves" partout, afin que la stimulation permette un meilleur taux de maintien ? Il serait peu judicieux que les "bons élèves" se retrouvent dans des établissements spécialisés sur les OS qui les caractérisent (grec, latin, PAM !). Le taux de maintien semble tributaire de la présence diversifiée de l'ensemble des OS dans l'établissement et de la présence ou non du bilingue.
- avec *l'introduction de l'OS en 1<sup>ère</sup>*, il pourrait être plus facile de faire les répartitions géographiques tout de suite, sans changement d'établissement en 2<sup>ème</sup>.
- il faudrait chiffrer *le coût des options rares*, mais il semble que les cours à très peu d'élèves (5-6 élèves) sont un pourcentage tellement faible que, du point de vue du coût, c'est dérisoire.

### Répartition des OS en 1<sup>ère</sup>

- maintenant que l'inscription se fera en 11<sup>ème</sup> du CO pour le choix de l'OS dès la 1<sup>ère</sup>, on s'interroge sur les choix que feront les élèves, puisqu'ils seront en principe définitifs.
- pour le prévoir, on pourrait considérer l'actuel pourcentage des OS en 2<sup>ème</sup>, en le pondérant avec le pourcentage du taux d'échec par discipline.
- on se demande si sa tâche n'est pas prématurée tant que l'on ne connaît pas ce que seront les inscriptions des OS en 1<sup>ère</sup>.

Mme Rousset Genon tâchera d'avoir des renseignements sur les répartitions géographiques des options dans les Collèges des autres cantons romands.

**La prochaine séance es fixée au jeudi 14 mars 2013, à 17h00, au Collège Sismondi.**

*Compte-rendu établi par Madeleine Rousset Genon / 19.02.2013.*

## Annexe 7

Collège de Genève

### Rapport intermédiaire du groupe de travail *Taux de maintien et soutien aux élèves*

*Membres de l'Union: Mme Ana Blanchi (CEC Emilie Gourd), M. Philippe Bettens (collège Alice Rivaz, M. Adrien Jacot-Des-Combes (collège Claparède).*

*Membres des directions: M. Jean-Marc Bacchiocchi (collège de Candolle), Mme Yolende Cardinaux-Welti (collège Calvin), M. René Rieder (CEC Emilie Gourd).*

*Présidence: Mme Nathalie Leutwyler (collège Rousseau).*

Le groupe s'est réuni à deux reprises, les 17 janvier et 4 février 2013

### **Structures de soutien pédagogique (RG)**

Il apparaît que trois types d'enseignants sont déterminants pour soutenir les élèves en filière gymnasiale: le responsable de groupe, le maître de méthodes de travail et le maître de dépannage.

#### *Responsables de groupe.*

Il serait souhaitable qu'il ait des heures au poste, en plus de l'indemnité, en 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année. L'heure de RG n'est pas à la grille horaire de l'élève. Ce doit être une heure "grisée", durant laquelle on a la garantie que tous les élèves et le responsable de groupe sont disponibles. Il faut la placer de façon optimale, pour qu'elle coïncide avec les horaires du RG et de ses élèves. Il convient que le RG puisse à ce moment voir tout ou partie de ses élèves régulièrement, pour assurer un suivi le plus individualisé possible. Il s'agit de dégager du temps pour les élèves qui en ont le plus besoin, pas forcément pour tous les élèves. Le RG doit être la personne qui connaît le mieux l'élève, qui connaît son passé scolaire, ses atouts et ses faiblesses, qui peut ensuite coordonner les interventions d'autres personnes ressources de l'institution. Le RG fait le lien avec toutes les personnes qui s'occupent de l'élève, avec les familles. Le RG n'a pas forcément ses élèves en cours, ou alors seulement en début de cursus; il peut continuer à les suivre sous forme de tutorat.

Une formation initiale, quand on est RG pour la première fois, est souhaitable. Cela peut comporter entre autres des éléments de communication (pour gérer les contacts avec les familles), de gestion des conflits etc. Pour les enseignants qui sont RG depuis longtemps et qui n'ont pas été formés, on peut envisager une formation continue.

L'importance des conseils est relevée. Il faudrait que le RG, suite à un conseil, sache quoi proposer à un élève pour élaborer un vrai suivi (une forme de contrat). Il s'agit de lui demander un certain nombre de changements et de tenir compte de ces paramètres lors des décisions de fin d'année. Encore faut-il pouvoir déterminer les moyens d'action à mettre en œuvre pour certains élèves, plus particulièrement pour ceux qui "manquent de motivation". Le fait que les premiers conseils n'aient lieu qu'en janvier est tardif pour bien encadrer les élèves. Il serait souhaitable d'avoir un point de situation plus tôt dans l'année. Revenir aux trimestres pose un certain nombre de problèmes d'organisation, mais on pourrait tout à fait envisager un point de situation en novembre, sur la base de moyennes et non simplement de NIP (notes indicatives provisoires).

Une bonne communication est souhaitée entre le RG et les autres personnes susceptibles de prendre en charge l'élève, pour travailler en réseau: doyens, assistants sociaux, infirmières, conseillers en orientation, maîtres de dépannage et de méthodes de travail.

### *Enseignants de méthodes de travail.*

Il s'agit de dispenser un cours sur les moyens d'apprendre, toutes disciplines confondues. Des approches de ce type existent dans divers établissements. Donner ces cours implique une véritable formation. La COFOPO et la COFOCO ont cessé de proposer des formations dans ces domaines depuis longtemps, il y a un vrai manque institutionnel. Le groupe va se pencher sur une définition des contenus et sur les modalités de mise en œuvre.

### *Maîtres de dépannages.*

Ce sont des maîtres de discipline qui répondent à des questions précises sur leur matière. Les représentants des maîtres demandent que ces heures soient des heures au poste des enseignants, et non au cachet.

Les élèves peuvent s'entraider entre eux. Un système de parrainage, ou de cours donnés par les élèves à leurs camarades existe dans certaines écoles. C'est un élément positif d'encadrement par les pairs.

Il faudrait prendre en compte également l'organisation des sessions d'épreuves et leur poids dans l'évaluation des élèves.

Il est relevé que l'un des éléments déterminants pour le taux de maintien des élèves en filière se joue au moment des admissions du CO. Si des élèves trop faibles sont admissibles, ils sont en échec très lourd dès le début de leur parcours, et il est impossible de mettre des dispositifs en place pour les maintenir dans le cursus.

### **Construction d'un projet alternatif de formation**

Certaines validations d'acquis existent déjà lors des transferts. Tous les élèves ne perdent pas une année en se réorientant. Proposer d'autres solutions: transferts en cours d'année, validation de certaines disciplines et non d'autres, individualisation des transferts, tout ceci dépend des filières qui doivent ensuite s'organiser pour accueillir ces élèves.

Les élèves prennent parfois conscience tardivement des changements qu'implique un travail au collège. Ils ont droit à l'erreur. Les membres du groupe ne voient pas comment envisager d'interdire les redoublements plus systématiquement, de ne pas autoriser les dérogations en début de parcours.

Imposer le 16.0 de total des l'arrivée en formation gymnasiale comme condition de promotion doit être étudié. Est-ce que cela peut favoriser l'implication des élèves dès le début de leur formation et avoir ainsi un effet positif sur le taux de maintien?

La suite du travail dans ce domaine devra s'appuyer sur quelques statistiques de transfert et de départs, de parcours d'élèves.

## Annexe 8

## Répartition actuelle des OS (ouvertures parfois potentielles : seulement s'il y a des effectifs suffisants)

Arve - Rhône	Cité		Ellipse		Lac		Trembley			
	SAUSSURE	DE STAËL	CALVIN	CANDOLLE	CLAPARÈDE	E. GOURD	VOLTAIRE	SISMONDI	CHAVANNE	ROUSSEAU
	Bilingue AL	Bilingue AL	Bilingue AL	Bilingue AL					Bilingue AN	Bilingue AN
AL	AL	AL	AL	AL	AL		AL	AL	(AL) (potentiel)	(AL) (potentiel)
IT	IT	IT	IT	IT	IT	IT	(IT) (potentiel)	IT	(IT) (potentiel)	(IT) (potentiel)
AN	AN	AN	AN	AN	AN	AN	AN	AN	AN	AN
ES	ES	ES	ES	ES	ES	ES	ES	ES	ES	ES
LA	LA	LA (alternance)	LA (alternance)	LA (alternance)	LA (cours commun)	LA (cours commun)	LA	LA	---	LA
GR (alternance)	GR (alternance)	GR (alternance)	GR (alternance)	GR (alternance)	GR (cours commun)	GR (cours commun)	GR (alternance)	GR (alternance)	---	---
PAM	PAM	PAM (alternance)	PAM (alternance)	PAM (alternance)	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM
BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC
ED	ED	ED	ED	ED	ED	ED	ED	ED	ED	ED
AV	AV	AV	---	AV	AV	---	AV	AV	---	AV
MU	---	---	---	---	MU	---	---	---	---	---

## Annexe 9

		<b><i>Langues vivantes OS AL-IT-AN</i></b>	<i>1ère année</i>	<i>2ème année</i>	<i>3ème année</i>	<i>4ème année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par l'ORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.9%	38%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	11.1%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	11.1%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 1	4	5	4	5	<b>18</b>	14.3%	25%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	4.0%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.2%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.2%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	10.3%		
<b>6</b>	<i>Sc. bum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.3%	16%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.8%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.6%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.2%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.9%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.8%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS LV	4	3	3	4	<b>14</b>	11.1%	16%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.2%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.6%		
<b>Total ORRM</b>			<b>33</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>126</b>			
DP cours langues			0	0	0	2	2			
EP			2	2	2	0	6			
<b>Total Collège</b>			<b>35</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>134</b>			

		<b>Langues vivantes OS AL-IT-AN et MA2</b>	<i>1<sup>ère</sup> année</i>	<i>2<sup>ème</sup> année</i>	<i>3<sup>ème</sup> année</i>	<i>4<sup>ème</sup> année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par FORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.5%	37%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.9%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.9%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 2	4	5	6	6	<b>21</b>	16.3%	27%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.9%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.1%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	10.1%		
<b>6</b>	<i>Sc. bum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.2%	16%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.7%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.6%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.5%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.7%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS LV	4	3	3	4	<b>14</b>	10.9%	16%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.6%		
<b>Total ORRM</b>			<b>33</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>129</b>			
DP cours langues			0	0	0	2	<b>2</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>35</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>137</b>			

		<b>Langues vivantes OS LV ES</b>	<i>1<sup>ère</sup> année</i>	<i>2<sup>ème</sup> année</i>	<i>3<sup>ème</sup> année</i>	<i>4<sup>ème</sup> année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par l'ORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.7%	38%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	11.0%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	11.0%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 1	4	5	4	5	<b>18</b>	14.2%	25%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
		Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.9%		
<b>5</b>		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.1%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Sc. exp.</i>	<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>		
<b>6</b>	<i>Sc. hum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.3%	16%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.7%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.6%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.7%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.7%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS LV ES	4	3	3	5	<b>15</b>	11.8%	17%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.6%		
<b>Total ORRM</b>			<b>33</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>127</b>			
DP cours langues			0	0	0	2	<b>2</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>35</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>135</b>			

		<b>Sciences expérimentales OS PM</b>	<i>1ère année</i>	<i>2ème année</i>	<i>3ème année</i>	<i>4ème année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par l'ORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.5%	37%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.9%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.9%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 2	4	5	6	6	<b>21</b>	16.3%	27%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.9%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.1%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	10.1%		
<b>6</b>	<i>Sc. hum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.2%	16%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.7%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.6%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.5%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.7%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS PM	2	2	4	6	<b>14</b>	10.9%	16%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.6%		
<b>Total ORRM</b>			<b>31</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>129</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>33</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>135</b>			

		<b>Sciences expérimentales OS BC</b>	<i>1ère année</i>	<i>2ème année</i>	<i>3ème année</i>	<i>4ème année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par l'ORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.6%	38%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.9%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.9%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 1	4	5	4	5	<b>18</b>	14.1%	25%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.9%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.1%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	10.2%		
<b>6</b>	<i>Sc. bum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.3%	16%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.7%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.6%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.6%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.7%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS BC	2	2	5	7	<b>16</b>	12.5%	17%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.6%		
<b>Total ORRM</b>			<b>31</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>128</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>33</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>134</b>			

		<b>Sciences expérimentales OS BC et MA2</b>	<i>1ère année</i>	<i>2ème année</i>	<i>3ème année</i>	<i>4ème année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par l'ORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.3%	37%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.7%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.7%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 2	4	5	6	6	<b>21</b>	16.0%	27%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.8%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.1%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	9.9%		
<b>6</b>	<i>Sc. hum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.1%		
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.6%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.5%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.3%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.6%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS BC	2	2	5	7	<b>16</b>	12.2%	17%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.5%		
<b>Total ORRM</b>			<b>31</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>131</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>33</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>137</b>			

		<b>Sciences humaines OS ED</b>	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	Total	% par discipline	% par domaine	% imposé par l'ORRM
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.4%	37%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.8%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.8%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 1	4	5	4	5	<b>18</b>	13.8%	25%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.8%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.1%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	10.0%		
<b>6</b>	<i>Sc. hum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.2%	14%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.6%		
		Intro Econ. + Droit	0	0	0	0	<b>0</b>			
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	2	4	6	6	<b>18</b>	13.8%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.6%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS ED	4	4	4	8	<b>20</b>	15.4%	20%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.5%		
<b>Total ORRM</b>			<b>31</b>	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>130</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>33</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>136</b>			

		<b>Sciences humaines OS ED et MA2</b>	<i>1ère année</i>	<i>2ème année</i>	<i>3ème année</i>	<i>4ème année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par l'ORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.0%	36%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.5%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.5%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 2	4	5	6	6	<b>21</b>	15.8%	26%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.8%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.0%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.0%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	9.8%		
<b>6</b>	<i>Sc. bum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.0%		
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.5%		
		Intro Econ. + Droit	0	0	0	0	<b>0</b>			
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.0%		
		<i>Famille</i>	2	4	6	6	<b>18</b>	13.5%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.5%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS ED	4	4	4	8	<b>20</b>	15.0%	20%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.0%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.5%		
<b>Total ORRM</b>			<b>31</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>133</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>33</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>139</b>			

		<b>Arts OS AV</b>	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	Total	% par discipline	% par domaine	% imposé par l'ORRM
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.3%	37%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.7%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.7%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 1	4	5	4	5	<b>18</b>	13.7%		
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.8%	24%	25 à 35%
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.1%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	9.9%		
<b>6</b>	<i>Sc. hum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.1%	15%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.6%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.5%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.3%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.6%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS AV	1	3	7	8	<b>19</b>	14.5%	19%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.5%		
<b>Total ORRM</b>			<b>30</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>131</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>32</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>137</b>			

		<b>Arts OS AV et MA2</b>	<i>1<sup>ère</sup> année</i>	<i>2<sup>ème</sup> année</i>	<i>3<sup>ème</sup> année</i>	<i>4<sup>ème</sup> année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par l'ORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	14.9%	36%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.4%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.4%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 2	4	5	6	6	<b>21</b>	15.7%	26%	25 à 35%
<b>5</b>		<i>Sc. exp.</i>	Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>		
	Physique		1	2	2	0	<b>5</b>	3.7%		
	Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.0%			
	Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.0%			
	<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	9.7%			
<b>6</b>	<i>Sc. bum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.0%	15%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.5%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.5%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.0%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	14.9%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.5%	4%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS AV	1	3	7	8	<b>19</b>	14.2%	19%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.0%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.5%		
<b>Total ORRM</b>			<b>30</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>134</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>32</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>140</b>			

		<b>Arts OS MU</b>	<i>1<sup>ère</sup> année</i>	<i>2<sup>ème</sup> année</i>	<i>3<sup>ème</sup> année</i>	<i>4<sup>ème</sup> année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par l'ORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.5%	37%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.9%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.9%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 1	4	5	4	5	<b>18</b>	14.0%	25%	25 à 35%
<b>5</b>		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.9%			
	Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.1%			
	Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.1%			
	<i>Sc. exp.</i>	<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	10.1%		
<b>6</b>	<i>Sc. bum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.2%	16%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.7%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.6%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.5%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.7%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS MU yc instrument	2	3	6	6	<b>17</b>	13.2%	18%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.1%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.6%		
<b>Total ORRM</b>			<b>31</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>129</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>33</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>135</b>			

		<b>Arts OS MU et MA2</b>	<i>1ère année</i>	<i>2ème année</i>	<i>3ème année</i>	<i>4ème année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par l'ORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.2%	36%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.6%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.6%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 2	4	5	6	6	<b>21</b>	15.9%	27%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.8%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.0%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.0%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	9.8%		
<b>6</b>	<i>Sc. bum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.1%		
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.5%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.5%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.0%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.2%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.5%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS MU yc instrument	2	3	6	6	<b>17</b>	12.9%	17%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.0%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.5%		
<b>Total ORRM</b>			<b>31</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>132</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>33</b>	<b>35</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>138</b>			

		<b>Langues anciennes OS LA</b>	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	Total	% par discipline	% par domaine	% imposé par l'ORRM
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.9%	38%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	11.1%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	11.1%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 1	4	5	4	5	<b>18</b>	14.3%	25%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	4.0%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.2%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.2%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	10.3%		
<b>6</b>	<i>Sc. bum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.3%		
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.8%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.6%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.2%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.9%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.8%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS LA	4	3	3	4	<b>14</b>	11.1%	16%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.2%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.6%		
<b>Total ORRM</b>			<b>33</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>126</b>			
DP cours langues			0	0	0	2	<b>2</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>35</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>134</b>			

		<b>Langues anciennes OS LA et MA2</b>	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	Total	% par discipline	% par domaine	% imposé par l'ORRM
1	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	20	15.5%	37%	30 à 40%
2		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	14	10.9%		
3		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	14	10.9%		
4	<i>Maths</i>	Math niveau 2	4	5	6	6	21	16.3%	27%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	1	0.8%		
5	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	5	3.9%		
		Biologie	0	2	2	0	4	3.1%		
		Chimie	2	2	0	0	4	3.1%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	13	10.1%		
6	<i>Sc. bum.</i>	Histoire	2	2	2	2	8	6.2%	16%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	6	4.7%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	2	1.6%		
		Philosophie	0	0	2	2	4	3.1%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	20	15.5%		
7	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	6	4.7%	5%	5 à 10%
8	OS	OS LA	4	3	3	4	14	10.9%	16%	15 à 25%
9	Option complémentaire		0	0	2	2	4	3.1%		
10	Travail de maturité		0	0	1	1	2	1.6%		
<b>Total ORRM</b>			<b>33</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>129</b>			
DP cours langues			0	0	0	2	2			
EP			2	2	2	0	6			
<b>Total Collège</b>			<b>35</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>137</b>			

		<b>Langues anciennes OS GR</b>	<i>1ère année</i>	<i>2ème année</i>	<i>3ème année</i>	<i>4ème année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par l'ORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	15.2%	36%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.6%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.6%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 1	4	5	4	5	<b>18</b>	13.6%	24%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.8%		
<b>5</b>	<i>Sc. exp.</i>	Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.8%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.0%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.0%		
		<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	9.8%		
<b>6</b>	<i>Sc. hum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	6.1%		
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.5%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.5%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.0%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	15.2%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.5%	5%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS GR	4	4	6	6	<b>20</b>	15.2%	20%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.0%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.5%		
<b>Total ORRM</b>			<b>33</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>132</b>			
DP cours langues			0	0	0	2	<b>2</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>35</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>140</b>			

		<b>Langues anciennes OS GR et MA2</b>	<i>1ère année</i>	<i>2ème année</i>	<i>3ème année</i>	<i>4ème année</i>	<i>Total</i>	<i>% par discipline</i>	<i>% par domaine</i>	<i>% imposé par FORRM</i>
<b>1</b>	<i>Langues</i>	Français	6	6	4	4	<b>20</b>	14.8%	36%	30 à 40%
<b>2</b>		Langue 2 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.4%		
<b>3</b>		Langue 3 niveau DF	4	3	3	4	<b>14</b>	10.4%		
<b>4</b>	<i>Maths</i>	Math niveau 2	4	5	6	6	<b>21</b>	15.6%	26%	25 à 35%
		Introduction à la démarche scientifique	1	0	0	0	<b>1</b>	0.7%		
<b>5</b>		Physique	1	2	2	0	<b>5</b>	3.7%		
		Biologie	0	2	2	0	<b>4</b>	3.0%		
		Chimie	2	2	0	0	<b>4</b>	3.0%		
	<i>Famille</i>	3	6	4	0	<b>13</b>	9.6%			
<b>6</b>	<i>Sc. bum.</i>	Histoire	2	2	2	2	<b>8</b>	5.9%	15%	10 à 20%
		Géographie	0	2	2	2	<b>6</b>	4.4%		
		Intro Econ. + Droit	2	0	0	0	<b>2</b>	1.5%		
		Philosophie	0	0	2	2	<b>4</b>	3.0%		
		<i>Famille</i>	4	4	6	6	<b>20</b>	14.8%		
<b>7</b>	<i>Arts</i>	y compris art dramatique	3	3	0	0	<b>6</b>	4.4%	4%	5 à 10%
<b>8</b>	OS	OS GR	4	4	6	6	<b>20</b>	14.8%	19%	15 à 25%
<b>9</b>	Option complémentaire		0	0	2	2	<b>4</b>	3.0%		
<b>10</b>	Travail de maturité		0	0	1	1	<b>2</b>	1.5%		
<b>Total ORRM</b>			<b>33</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>135</b>			
DP cours langues			0	0	0	2	<b>2</b>			
EP			2	2	2	0	<b>6</b>			
<b>Total Collège</b>			<b>35</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>143</b>			

O.S.	TOTAL	ANNÉES				O.S.						TOTAL "PUR"
		1	2	3	4	OS1	OS2	OS3	OS4	TOTAL		
LV (AL/IT/AN)	132	35	35	32	32	LV	4	3	3	4	14	16
+MA2	135	35	35	34	33	CL	0	0	0	2	2	
LV (ES)	133	35	35	32	33	LV	4	3	3	7	17	19
+MA2	136	35	35	34	35	CL	0	0	0	2	2	
BC	134	33	34	34	33	BI	2	3	4	4	13	16
+MA2	137	33	34	36	34	CH	2	3	3	3	11	
ED	136	33	36	33	34	EC	2	2	2	4	10	18
+MA2	139	33	36	35	35	DR	2	2	2	4	10	
AV	137	32	35	36	34	AP	2	4	5	6	17	19
+MA2	140	32	35	38	35	HA	2	2	2	2	8	
PM	135	33	34	35	33	PY	4	4	4	4	16	14
						AM	0	0	2	2	4	
GR	138	35	36	35	34	GR	4	4	6	6	20	22
+MA2	141	35	36	37	35	CL	0	0	0	2	2	
MU	135	33	35	35	32	MU	4	5	5	5	19	17
+MA2	138	33	35	37	33	INSTR.	1	1	1	1	4	
LA	132	35	35	32	32	LA	4	3	3	4	14	16
+MA2	135	35	35	34	33	CL	0	0	0	2	2	

Remarque : TOTAL "pur" = Total OS - nombre d'heures de la grille DF d'un autre profil dans les disciplines concernées

## REFORME ORRM

1<sup>RE</sup> ANNEE

	TOTAL		RIEN	OA	MA2	OA/MA2
LV	959 (dont 723 ESP)		565	102	222	70
	32.5	35	2,5	2,5	2,5	2,5
BC	508		252	40	176	40
	29.5	33	3,5	3,5	3,5	3,5
ED	446		287	55	81	23
	29.5	33	3,5	3,5	3,5	3,5
AV	179		138	19	15	7
	29.5	32	2,5	3,5	2,5	2,5
PM	208		--	--	176	32
	29.5	33	--	--	3,5	3,5
GR	64		22	6	27	9
	33.5	35	1,5	1,5	1,5	1,5
MU	63		36	5	18	4
	29.5	33	3,5	3,5	3,5	3,5
LA	80		23	12	29	16
	32.5	35	2,5	2,5	2,5	2,5

1 /  $2507 \times (1,5 \times 64 + 2,5 \times 1218 + 3,5 \times 1225) = 7428,5 / 2507 = + 2,96$  he.

Variation d'heures par rapport aux heures totales du degré :  $7428,5 / 77329,5 = + 9,61$  %

2<sup>E</sup> ANNEE

	TOTAL		RIEN		OA		MA2		OA/MA2	
LV	495		338		67		64		26	
	33-34	OA 35	35	2	35	1	35	2	35	1
BC			253		49		160		74	
	30-31	OA 34	34	4	34	3	34	4	34	3
ED	448		334		53		44		17	
	33-34	36	36	3	36	2	36	3	36	2
AV	199		156		16		22		5	
	32-33	35	35	3	35	2	35	3	35	2
PM	118		--		--		80		38	
	31-32	34	--	--	--	--	34	3	34	2
GR	57		25		5		17		10	
	33-34	36	36	3	36	2	36	3	36	2
MU	60		41		2		14		3	
	32-33	35	35	3	35	2	35	3	35	2
LA	35		12		8		4		11	
	33-34	35	35	2	35	3	35	3	35	3

1 / 1948 x (1 x 93 + 2 x 563 + 3 x 879 + 4 x 413) = 5508 / 1948 = + 2,83 he.  
 Variation d'heures par rapport aux heures totales du degre : 5508 / 62704 = + 8,78 %

3<sup>E</sup> ANNEE

	TOTAL		RIEN		OA		MA2		OA/MA2	
LV	447		334		64		33		16	
	33-36	32-34	32	-1	32	-2	34	-1	34	-2
BC	487		301		35		113		38	
	33-36	34-36	34	1	34	0	36	1	36	0
ED	428		347		37		29		15	
	34-37	33-35	33	-1	33	-2	35	-1	35	-2
AV	160		132		16		10		2	
	36-39	36-38	36	0	36	-1	38	0	38	-1
PM	106		--		--		80		26	
	35-36	35-36	--	--	--	--	35	0	35	-1
GR	55		32		1		17		5	
	35-38	35-37	35	0	35	-1	37	0	37	-1
MU	58		51		2		5		0	
	35-38	35-37	35	0	35	-1	37	0	37	-1
LA	27		9		3		5		10	
	35-36	32-34	32	-1	32	-2	34	-1	34	-2

$1 / 1768 \times ((-2) \times 145 + (-1) \times 809 + 0 \times 400 + 1 \times 414) = -685 / 1768 = -0,39$  he.  
 Variation d'heures par rapport aux heures totales du degré :  $-685 / 60556 = -1,13$  %

4<sup>E</sup> ANNEE

LV / LVES	TOTAL		RIEN		OA		MA2		OA/MA2	
	135 / 307 (442)	112 / 257 (369)	3 / 22 (25)	16 / 17 (33)	4 / 11 (15)					
BC	28-32	30-32	3 / 4	32 / 33	3 / 4	33 / 34	3 / 4	33 / 34	1 / 2	
	350	251	10	72	17					
ED	30-34	33-34	3	33	1	34	2	34	0	
	364	312	19	28	5					
AV	31-35	34-35	3	34	1	35	2	35	0	
	109	95	7	6	1					
PM	31-35	34-35	3	34	1	35	2	35	0	
	116	--	--	97	19					
GR	31-33	33	--	--	--	33	2	33	0	
	79	45	7	22	5					
MU	29-33	32-33	5	34	3	35	4	35	2	
	32	30	0	2	0					
LA	29-33	32-33	3	32	1	33	2	33	0	
	30	16	3	2	9					
	28-32	30-31	4	32	2	33	3	33	2	

1 / 1522 x ((-1) x 0 + 0 x 42 + 1 x 40 + 2 x 233 + 3 x 828 + 4 x 334 + 5 x 45) = 4551 / 1522 = +2,99 he.  
 Variation d'heures par rapport aux heures totales du degré : 4551 / 45927 = + 9,91%

## ANNEXE 2

**Annexe 2 : Parcours de formation des titulaires de maturité gymnasiale (analyse faite par le SRED à la demande du département de l'instruction publique, de la culture et du sport – octobre 2014)**

La question est de savoir si les parcours de formation dans les hautes écoles universitaires des titulaires d'une maturité à sections (avant 2002) sont différents de ceux qui ont obtenu une maturité à options (depuis 2002). À ceci, nous proposons également de voir s'il existe des différences entre les parcours suivis au secondaire II selon le type de maturité obtenue (à sections vs à options).

Pour les parcours de formation menant à la maturité gymnasiale, le temps écoulé entre l'obtention du diplôme et la sortie du secondaire I (en année) et la proportion de diplômés qui ont effectué leur diplôme en 4 ans, 5 ans ou plus ont été calculés.

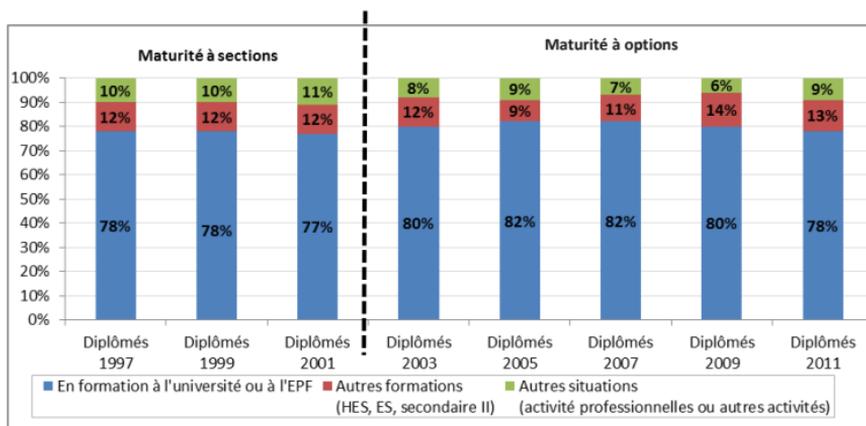
**Tableau 1 : Modalités d'obtention de la maturité gymnasiale**

	Diplômés 2000 (maturité à sections)	Diplômés 2003 (maturité à options)	Diplômés 2013 (maturité à options)
Durée moyenne d'obtention de la maturité gymnasiale depuis la fin du CO (en année et dixième d'année)	4.4	4.3	4.3
Proportion de maturités gymnasiales obtenues en 4 ans	66%	76%	74%
Proportion de maturités gymnasiale obtenues en 5 ans	27%	21%	23%
Proportion de maturités gymnasiale obtenues en 6 ans et plus	7%	3%	3%

Sources : nBDS

Il ressort que les parcours de formation des volées 2000 (maturités à sections), 2003 (début des maturités à options) et 2013 (maturités à options), sont globalement identiques. Seule une légère augmentation des parcours de formation linéaires (en 4 ans) peut être constatée pour les volées 2003 et 2013 (maturités à options).

Dans le cadre de l'enquête EOS, menée au SRED depuis 1987, nous disposons d'informations sur la situation des titulaires de maturité gymnasiale, 18 mois après l'obtention de leur titre.

**Tableau 2 : Situation des titulaires d'une maturité gymnasiale 18 mois après le diplôme**

Sources SRED/EOS

Globalement, il n'y a pas de différence entre les volées ayant obtenu une maturité à sections (1997, 1999 et 2001) ou à options (2003, 2005, 2007, 2009 et 2011). Environ 8 sur 10 suivent des études dans une haute école universitaire et un peu plus de 10 % fréquentent une HES ou une ES (dont le périmètre a varié ces dernières années). Les autres (un peu moins de 10 % en moyenne) sont sur le marché de l'emploi ou ont d'autres activités, le plus souvent transitoires (stages linguistiques, voyages, service militaire ou civil par exemple). En outre, on ne constate pas d'augmentation de l'orientation vers les HES après la maturité gymnasiale à options (mais cela reste à confirmer sur le long terme).

Une autre étude (Notter et Arnold, 2006<sup>1</sup>) compare le passage à l'université des étudiants titulaires d'une maturité à sections et à options. Elle décline notamment les parcours de formation selon les universités (chapitre 6). Il faut relever que dans cette comparaison la réforme de la maturité n'est pas la seule réforme qui est susceptible d'affecter les transitions entre le collège le HEU. En effet, la réforme de Bologne (bachelorisation) est quasiment concomitante à la réforme de la maturité gymnasiale, les comparaisons ne sont donc pas "toutes choses égales par ailleurs".

De cette étude, par ailleurs assez complète, nous retiendrons un aspect qui analyse le type de transition (directe ou pas) entre l'obtention de la maturité et le début des études universitaires, ainsi que les changements de domaines d'étude au sein de l'université. Il ressort que pour l'université de Genève, comme pour la plupart des autres universités, le temps écoulé entre l'obtention de la maturité et l'entrée à l'université, ainsi que le taux de réorientation au sein de l'université, sont restés relativement stables lors du changement d'organisation des études gymnasiales. Seule une légère tendance à un commencement plus rapide et à la diminution des réorientations sont perceptibles. Donc, selon cette étude, le passage d'une maturité à sections à une maturité à options (concomitante à l'introduction du système de Bologne dans les universités), n'a pas créé de modifications globales dans les parcours à l'entrée à l'université en général ni à celle de Genève en particulier.

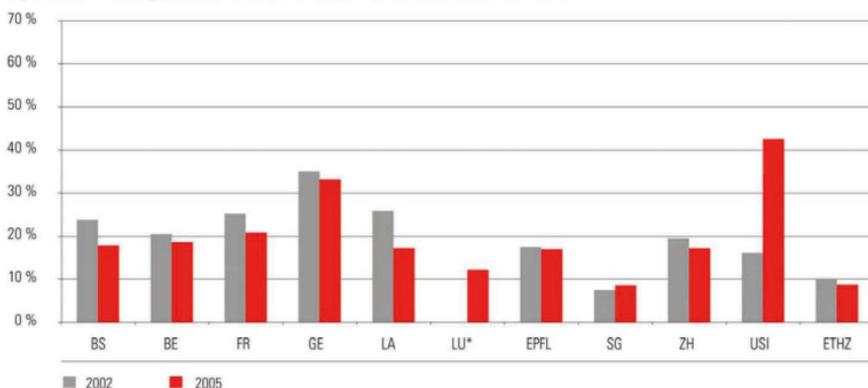
<sup>1</sup> Notter, P. et Arnold, C. (2006). *Le passage aux études supérieures II. Rapport relatif à un projet de la Conférence des directeurs de Gymnases suisses (CGDS) et le la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS)*. Berne : Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche.

- 3 -

Cette étude montre, en revanche, des différences notables entre universités, entre facultés, et selon l'orientation de la maturité (sciences, langues anciennes ou modernes par exemple), mais pas entre les étudiants ayant obtenu une maturité à sections ou à options.

Par exemple, la figure ci-dessous compare les réorientations par université entre deux volées (2002 et 2005). On constate pour Genève un taux de changement de domaine d'étude comparativement important, probablement en lien avec le taux d'accès aux études universitaires (Genève connaît un taux de maturité élevé, OFS, 2014<sup>2</sup>) et le poids relatif des différentes facultés (les facultés de sciences sociales et humaines importantes à Genève connaissent un taux de réorientation élevé, Notter et Arnold, 2006). En revanche, l'évolution du taux de réorientation va dans le même sens que les autres universités (légère baisse).

Figure 6.5 : Changement de domaine d'études selon l'université, 2002 et 2005



Sources : Notter et Arnold, p. 95

Il faut également relever que l'université de Genève n'accueille pas que des titulaires de maturités effectuées à Genève, cependant l'enquête EOS montre que la très grande majorité des gymnasiens genevois s'orientent vers l'université de Genève (environ 83% pour les volées 2005, 2007 et 2009).

Par ailleurs, une indication plus générale peut être tirée du rapport de l'éducation en Suisse 2014<sup>3</sup>. Les taux de réussite universitaires sont relativement stables, malgré la forte hausse des effectifs. Après l'introduction du système de Bologne (bachelor), la proportion de réussite au premier diplôme est également restée comparable à la situation antérieure (licence) (CSRE, 2014, p.194). Ces résultats concernent l'ensemble de la Suisse et l'effet du système de Bologne demande du temps pour être mieux évalué. Néanmoins cette indication laisse supposer qu'il n'y a pas eu de rupture dans le degré d'achèvement du premier grade universitaire. Toujours selon cette étude, l'impact le plus important sur le taux d'échec universitaire est à mettre au compte du taux de maturité cantonal plus élevé dans certains cantons (cas genevois, par exemple).

Pour compléter ces résultats des informations ont été demandées à l'université de Genève ainsi qu'à l'OFS concernant les parcours des étudiants à l'université entre 2000 et 2011. L'université de Genève, a

<sup>2</sup> OFS (2014). *Taux de maturités selon le type de maturité, le canton et le sexe*. Récupéré le 15 octobre 2014 de : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/01.indicator.405102.4085.html>.

<sup>3</sup> Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) (2014).(ed). *L'éducation en Suisse - rapport 2014*. Aarau : CSRE

- 4 -

déjà répondu qu'elle n'a pas (ou plus) de données disponibles et consolidées avant 2006, donc la comparaison avec les maturités à sections (avant 2003) n'est pas possible. L'OFS a répondu en novembre 2014 en fournissant le tableau ci-dessous qui confirme la relative stabilité des parcours de formation universitaire des jeunes, diplômés à Genève, avant et après la réforme de la maturité (section vs options) et de l'Université (bachelorisation) :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	
											Parcours des étudiants HEU munis d'une maturité gymnasiale et étant domiciliés dans le canton de Genève avant le début des études selon la cohorte d'entrants HEU
En %											
	Taux de réussite										
	avec un titre obtenu dans la même HEU et dans le même domaine qu'à l'entrée des études	avec un titre obtenu dans une autre HEU mais dans le même domaine qu'à l'entrée des études	avec un titre obtenu dans une autre HEU et dans un autre domaine qu'à l'entrée des études	avec un titre obtenu dans une autre HEU et dans un autre domaine qu'à l'entrée des études	avec un titre obtenu dans une autre HEU et dans un autre domaine qu'à l'entrée des études	avec un titre obtenu dans une autre HEU et dans un autre domaine qu'à l'entrée des études	avec un titre obtenu dans une autre HEU et dans un autre domaine qu'à l'entrée des études	avec un titre obtenu dans une autre HEU et dans un autre domaine qu'à l'entrée des études	avec un titre obtenu dans une autre HEU et dans un autre domaine qu'à l'entrée des études	avec un titre obtenu dans une autre HEU et dans un autre domaine qu'à l'entrée des études	avec un titre obtenu dans une autre HEU et dans un autre domaine qu'à l'entrée des études
Licence/diplôme 1996	60.7	7.3	2.3	2.1	3.0	0.0	75.5	24.5	0.0	1052	
Licence/diplôme 1999	63.1	7.9	1.8	2.8	3.6	0.2	79.4	20.6	0.0	1003	
Licence/diplôme 2000	61.4	7.5	1.5	2.0	5.6	0.0	77.9	22.1	0.0	950	
Licence/diplôme 2001	66.1	5.1	2.0	1.7	4.7	0.0	79.5	20.5	0.0	922	
Bachelier 2005	65.9	4.5	1.5	1.7	4.8	0.0	78.4	17.4	4.2	873	
Bachelier 2006	60.4	6.7	1.1	2.3	3.7	0.1	74.4	18.5	7.1	1112	
Bachelier 2007	61.0	4.6	0.7	1.9	1.9	0.2	70.3	17.5	12.2	1084	
Source: Baromètre de Bologne 2013, OFS, Neuchâtel P.Staubli, 22.10.2014											
<b>Exemples de lecture du tableau:</b>											
1) Parmi les 922 entrants au niveau licence/diplôme de 2001, 66.1% ont obtenu un diplôme dans la même HEU et dans le même domaine qu'à l'entrée de leurs études et 20.5% n'ont jamais obtenu de diplôme.											
2) Parmi les 1112 entrants au niveau bachelier de 2006, 74.4% ont obtenu un bachelier (3.7% dans une HES, 0.1% dans une HEP et le reste dans une HEU)											
<b>Considérations méthodologiques:</b>											
1) Les cohortes d'entrants au niveau licence/diplôme ne sont présentées que jusqu'en 2001 étant donné la mise en place du système de Bologne et l'introduction des filières bachelier											
2) Les cohortes d'entrants licence/diplôme concernent les étudiants munis d'une maturité dans l'ancien système (type A, B, C, ...), les cohortes d'entrants Bachelier concernent les étudiants munis d'une maturité dans le nouveau système de maturités à options.											
3) Les taux de réussite et d'abandon devraient encore croître ces prochaines années pour les cohortes les plus récentes alors que les taux de restants devraient baisser											
On constate alors que le comportement des étudiants n'a pratiquement pas évolué entre l'ancien et le nouveau système des maturités. Les taux de réussite atteignent environ 78% (aussi bien pour les étudiants munis d'une nouvelle ou d'une ancienne maturité) et la répartition de la réussite entre les différentes catégories (colonnes B à G du tableau) évolue que de manière très marginale.											